

**AGENDA 21 Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21
Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon-
Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon- Actualisation 2007 -
2009 AGENDA 21 Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21
Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon-
Actualisation 2007 2007 - 2009 AGENDA**



aimons l'avenir

**21 Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon-
Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon- Actualisation 2007 -
2009 AGENDA 21 Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21
Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon-
Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon- Actualisation 2007 -
2009 AGENDA 21 Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21
Grand Lyon- Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon-
Actualisation 2007 - 2009 AGENDA 21 Grand Lyon- Actualisation**

Éditorial

Nous sommes tous concernés par le Développement Durable. C'est une démarche évolutive, vivante qui nécessite une construction régulière, cohérente et partagée.

Au sein de notre agglomération lyonnaise, nous tentons de franchir un nouveau seuil d'implication et d'actions, pour faire face aux enjeux et aux incertitudes du XXIème siècle.

Chacun est invité à s'approprier une éthique de responsabilité, qui concerne aussi bien la sphère personnelle que collective, et les domaines économiques, écologiques et sociaux.

Les actions de l'Agenda 21, réalisées ensemble depuis 2005 et renouvelées tous les deux ans, sont autant de leviers pour donner envie de rejoindre des territoires pilotes. Ainsi, le Val de Saône ou la Vallée de la Chimie sont-ils exemplaires par le dialogue et la négociation qu'ils ont su initier, puis par le rapprochement des points de vue pour identifier les points d'accord et faire progresser les points de désaccord.

Il en est de même pour avancer sur les changements de comportement que nécessite l'appropriation par le plus grand nombre des principes du développement durable. Cela passe par une politique solidaire et équilibrée de notre agglomération, en matière de logement par exemple, par une volonté d'action forte face au changement climatique, d'éducation au développement durable, de reconquête de la nature en ville, d'adaptation des services aux nouveaux rythmes urbains et de prise en compte de l'expertise d'usage, de la concertation et de l'intelligence des territoires.

Une des actions phares de la première étape de l'Agenda 21, votée par le Conseil de Communauté du Grand Lyon, a été le lancement des Vélo.v. L'accès en libre service de 4 000 vélos dans l'agglomération a ainsi donné envie à beaucoup de prendre l'habitude d'utiliser leur propre bicyclette pour des usages élargis. De la même manière, les actions de l'Agenda 21 appellent chacun à rejoindre les projets engagés et à en inventer d'autres afin de contribuer à un « vivre ensemble » de qualité et à un développement durable concret pour les années à venir.

Si tout le monde, progressivement, prend, là où il se trouve, sa responsabilité afin d'assurer le succès du contenu du programme d'actions de l'Agenda 21, alors notre démarche viendra nourrir le mouvement ou le réseau de tous ceux qui refusent le fatalisme et veulent coopérer pour le meilleur.

Le travail engagé par le Grand Lyon s'enracine dans 2000 ans d'histoire humaine et urbaine riche, intense et souvent innovante, qui a été reconnue par l'inscription de Lyon au Patrimoine mondial de l'UNESCO ; ce qui oblige à mettre la barre haute pour les générations futures.

La clef pour y parvenir ? La cohérence de l'action et l'implication de tous ! Or, pour cela, la forme est aussi importante que le fond. La méthode de co-responsabilité, de questionnement pour chaque projet, trace le chemin vers la cohésion d'ensemble. Ce n'est pas un chemin facile, il nécessite écoute et dialogue, confrontation, remises en cause et arbitrages, car les projets les mieux intentionnés peuvent avoir parfois des répercussions regrettables. Cela nécessite aussi de dégager une vraie capacité d'adaptation, d'anticipation et de souplesse, gages d'une performance de haute qualité.

C'est un chemin qui nous oblige à inventer un nouvel art de vivre.

**Le Président du Grand Lyon
et les Vice-Présidents membres du comité de suivi de l'Agenda 21 du Grand Lyon**

Éditorial

L'agenda 21 du Grand Lyon, voté en 2005, a été construit après une dizaine d'année de recherches et d'évolution des politiques publiques vers une prise en compte croissante de l'environnement, un développement économique durable, créateur de richesses et d'emplois, l'amélioration du cadre de vie, l'ouverture du débat public, etc. Ainsi, le Grand Lyon était une des premières communautés urbaines à rendre lisible une démarche transversale de développement durable qui s'appuie sur ses compétences propres.

En deux ans, les démarches et les projets ont fortement avancé. Ainsi, le Comité de suivi Agenda 21 et les services techniques dédiés, sont restés vigilants et investis sur la mise en œuvre des projets et du Plan d'actions Agenda 21. L'état d'avancement réalisé au mois de juin 2007 a ainsi montré que l'ensemble des engagements était mené et un auditeur externe via une notation extra-financière a noté d'un A+ la performance et l'homogénéité de l'action de la Communauté urbaine en matière de développement durable.

Si le Grand Lyon a persévéré dans sa recherche d'exemplarité en matière de développement durable au sein de même de l'institution, cette exigence est aujourd'hui de plus en plus présente et partagée par l'ensemble des acteurs locaux et nationaux. Le développement durable doit donc maintenant être inscrit à l'échelle du territoire Grand Lyon et être mis en œuvre par l'ensemble des communes, des acteurs publics ou privés.

Un sujet d'actualité, le changement climatique, nous y engage fortement. C'est bien l'ensemble des forces vives du territoire qui doit œuvrer dans un même sens : développer le territoire tout en préservant la qualité de vie actuelle et future des habitants.

Le Grand Lyon et l'actualisation de l'Agenda 21 y contribue en renforçant par exemple son plan d'actions et en engageant un Plan Climat pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, une telle démarche impliquant des changements de pratiques et de comportements doit être partagée avec les acteurs locaux mais aussi et surtout avec les habitants.

L'Actualisation de l'agenda 21 confirme donc une volonté de poursuivre la démarche agenda 21 en identifiant de nouveaux objectifs, en confirmant le dialogue engagé avec le Conseil de développement, mais aussi les acteurs économiques et institutionnels et en favorisant une éducation à l'éco-citoyenneté pour tous.

Benoît QUIGNON, Directeur Général des services

Sommaire

L'Agenda 21 Grand Lyon : Des principes d'action et d'organisation confortés	5
<i>Rappel du cadre de la démarche Agenda 21</i>	<i>5</i>
<i>Le projet communautaire prend pleinement en compte le « cadre de référence national de développement durable » et l'adapte au contexte local.....</i>	<i>6</i>
Actualisation de l'agenda 21 pour la période 2007 - 2009 : Poursuivre le chemin du développement durable.....	9
<i>Une exigence à consolider</i>	<i>9</i>
<i>Poursuivre et amplifier la mobilisation du grand public</i>	<i>10</i>
<i>Des outils et méthodes pour les territoires et les communes.....</i>	<i>13</i>
<i>Conforter l'exemplarité de l'agglomération en matière d'urbanisme durable</i>	<i>19</i>
Le Plan d'actions Agenda 21 - 2007-2009.....	26
<i>Rappel du bilan de l'Agenda 21 2005-2007 Grand Lyon</i>	<i>26</i>
<i>Une actualisation afin de conforter les bonnes pratiques</i>	<i>27</i>
Intégrer, suivre et évaluer l'Agenda 21 Grand Lyon	30
<i>Intégrer le développement durable dans les projets communautaires</i>	<i>30</i>
<i>L'évaluation du territoire en matière de développement durable.....</i>	<i>35</i>

Annexe : Le tableau de bord développement durable

L'Agenda 21 Grand Lyon :

Des principes d'action et d'organisation confortés

Rappel du cadre de la démarche Agenda 21

Depuis 1992, le Grand Lyon fait évoluer ses politiques vers une prise en compte croissante de l'environnement, un développement économique durable, créateur de richesses et d'emplois, l'amélioration du cadre de vie, l'ouverture du débat public, etc.

Une première délibération adoptée à l'unanimité en décembre 2004 engageait le Grand Lyon à mettre en œuvre le développement durable au sein de l'ensemble des politiques et des compétences communautaires et initiait la réalisation d'un Agenda 21 local. En mai 2005, le Grand Lyon se dotait d'un Agenda 21 local.

- Le projet agenda 21 2005-2007 a été élaboré dans un cadre participatif. A ce titre, il faut rappeler le fort investissement du Conseil de développement, l'implication des services communautaires via les correspondants développement durable, et le dialogue engagé avec les communes mettant en œuvre des démarches similaires à leur niveau.
- Fort de cet engagement, le Comité de suivi politique a coordonné son élaboration et a décidé de structuration.

En votant son Agenda 21 le 17 mai 2005, le Grand Lyon était parmi les premières communautés urbaines à rendre lisible une **démarche transversale de développement durable, à partir du plan de mandat et dans le cadre de ses compétences.**

La communauté urbaine de Lyon s'est engagée à rendre compte du bilan de la démarche Agenda 21 tous les deux ans mais aussi à actualiser le projet au regard de nouvelles problématiques. Deux documents de bilan ont été réalisés en mai 2007. Ils sont disponibles sur le site www.grandlyon.com.

- **La philosophie de la démarche Agenda 21 Grand Lyon**

L'Agenda 21 du Grand Lyon est innovant en ce sens il propose **un premier plan actions (2005-2007)**, où il prend en compte **l'exemplarité des territoires et des projets urbains**, où il fait émerger la problématique d'évaluation des politiques publiques. Par ailleurs, il entend **mobiliser l'ensemble de la population autour d'un thème fédérateur.**

- **Un Plan de 86 actions est structuré autour de 5 grandes orientations :**
 - Favoriser la cohésion sociale et le développement économique,
 - Lutter contre l'effet de serre,
 - Améliorer le cadre de vie des habitants,
 - Animer la prise en compte du développement durable avec les communes comme partenaires,
 - Mobiliser pour un développement plus durable.
- De plus, il est développé **2 approches complémentaires** pour initier et mettre en pratique le développement durable sur le territoire de l'agglomération :
 - **Expérimenter de nouvelles démarches sur des sites pilotes :**
 - l'Anneau Bleu : la préservation de la ressource en eau et la création d'un espace de nature au sein de l'agglomération,

- le Val de Saône : le développement appliqué au fleuve dans ses aspects environnementaux, sociaux et économiques,
 - la Vallée de la Chimie : des problématiques diverses autour d'un territoire industriel : risques, écologie du milieu fluvial, lieu vitrine..., pour un lieu de passage majeur.
- **Rechercher l'exemplarité par la mise en œuvre du développement dans des projets urbains importants** : Lyon Confluence, Carré de Soie, Berges du Rhône, etc.
- C'est aussi la mise en place en juillet 2006 d'un **club pour le développement durable acteurs-territoires-communes** permettant de partager entre communes du Grand Lyon les expériences réalisées dans ce domaine.

Le projet communautaire prend pleinement en compte le « cadre de référence national de développement durable » et l'adapte au contexte local.

La démarche Agenda 21 engagée par le Grand Lyon s'inscrit pleinement dans le cadre de référence national de développement durable du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Le développement durable s'impose aujourd'hui, en réponse à un constat incontournable : l'accroissement démographique et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens, conduisant à une pression sur les milieux et les ressources incompatible avec leur préservation pour les générations futures.

- **Cinq finalités pour agir localement**

Ces 5 finalités sont mises en avant dans un certain nombre de textes et de déclarations internationaux fondateurs du développement durable. Chacune d'entre elles est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Elles sont inter-dépendantes et doivent être poursuivies de front. Elles sont la base du cadre de référence national de développement durable proposé aux collectivités locales depuis 2006.

Le tableau de convergence ci-joint permet de préciser comment la démarche Agenda 21 du Grand Lyon applique bien le cadre de référence national de développement durable du Ministère de l'Ecologie, du Développement de l'Aménagement durables.

Cadre de référence national	Agenda 21 Grand Lyon 2007- 2009
<p>- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</p> <p>Pour limiter l'élévation de la température mondiale, la France s'est fixé comme objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Maîtrise de la demande d'énergie et recours aux énergies renouvelables devront orienter les choix de développement territorial. En parallèle, prévenir les effets inévitables du réchauffement obligera à des mesures d'adaptation dans différents domaines.</p>	<p>Orientation n°2 : Le Grand Lyon contribue à la lutte contre l'effet de serre : Plan climat</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Structurer et évaluer le plan climat ○ S'adapter aux changements climatiques ○ Développer une démarche partenariale climat ○ Favoriser une mobilité durable, ○ Mieux maîtriser et consommer l'énergie, ○ Fonder une politique d'aménagement et d'habitat sur la qualité environnementale.
<p>- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</p> <p>Les biens et services apportés par la biodiversité sont innombrables et pour la plupart irremplaçables. Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver au maximum la diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Ceci demande des modifications de comportements, ainsi que des choix économiques et politiques forts.</p>	<p>Orientation n°3 : Le Grand Lyon s'engage à améliorer le cadre de vie des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Préserver les milieux et les ressources naturelles, ○ Lutter contre les pollutions et les nuisances dans un souci de santé publique ○ Prendre en compte la cohabitation des hommes et des animaux sur l'espace urbain
<p>- Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie</p> <p>Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels, sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète, est gage d'un développement harmonieux des territoires.</p>	<p>Orientation n°4 : Le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser le territoire au regard du développement durable, ○ Se préoccuper de la santé des grands lyonnais, ○ Favoriser une communication et une sensibilisation ○ Développer une ingénierie du partenariat
<p>- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</p> <p>Priorité nationale sans cesse réaffirmée, la cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.</p>	<p>Orientation n°1 : Le Grand Lyon favorise la cohésion sociale et le développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner le développement économique en prenant en compte le développement durable, ○ Favoriser un développement pour tous. <p>Orientation n°4 : Le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale.</p>
<p>- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</p> <p>Une consommation et une production plus responsables, se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en terme de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. L'objectif du progrès social et de l'épanouissement de chacun doivent orienter les choix économiques et l'innovation.</p>	<p>Orientation n°1 : Le Grand Lyon favorise la cohésion sociale et le développement économique</p> <p>Orientation n°5 : L'institution communautaire se mobilise pour le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer une culture interne développement durable, ○ Faire progresser les bonnes pratiques, ○ Mettre en œuvre la charte de la participation, ○ Suivre et Evaluer les politiques publiques.

- **Les éléments déterminants d'une démarche de développement durable**

Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel, il implique, au sein de la collectivité de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une nouvelle organisation qui rende possible la co-production, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue. La démarche suivie est fondamentale pour la réussite du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, la Communauté urbaine de Lyon a défini des modalités de coordination, d'animation et de suivi du projet.

Dans le cadre de l'actualisation de l'Agenda 21 ces modalités sont confortées :

Le Comité de suivi Agenda 21 :

Il anime la démarche agenda 21. Il valide, coordonne et arbitre la mise en œuvre du projet dans son ensemble. Il rend compte de la démarche auprès du Bureau.

Par ailleurs, il suit et évalue le projet tous les deux ans.

La Direction générale des services et les directions poursuit son engagement dans un processus d'amélioration continue qui tend à se pérenniser au sein de l'ensemble des directions du Grand Lyon à travers différentes démarches et actions dont Chrysallis, la mise en place et l'animation des Centres de responsabilité, les réflexions sur la performance et le marketing territorial, la création de la Direction de l'Evaluation et de la Performance, la réalisation d'une vision métropolitaine (Lyon 2020), etc.

La Mission Agenda 21 en lien avec l'ensemble des services du Grand Lyon

Elle coordonne la mise en œuvre du projet en lien avec le Comité de suivi Agenda 21 et la Direction générale des services. Elle anime à ce titre le groupe des correspondants développement durable en dialogue constant avec l'ensemble des services communautaires, le groupe Agenda 21 du Conseil de Développement. Par ailleurs, elle coordonne les projets de territoires Agendas 21, elle met en œuvre en lien avec les services le Plan éducation au développement durable et enfin elle mène en lien avec les services, l'agence d'urbanisme et des acteurs locaux et nationaux une évaluation des politiques publiques au regard du développement durable (observatoire de l'environnement et du développement durable).

Le Conseil de développement :

A travers le groupe Agenda 21, il participe à la mise en œuvre de certaines actions agenda 21, il suit la démarche et apporte des contributions.

Le Club pour le développement durable - acteurs - communes :

Il est un lieu de dialogue et de réseau des acteurs locaux engagés en matière de développement durable. Il réunit à ce titre les acteurs participants aux agendas 21 locaux et territoriaux.

L'actualisation de l'Agenda 21 a été menée et réalisée :

- avec les vices présidents en charge de la coordination de l'Agenda 21,
- avec les services et le groupe des correspondants développement durable,
- avec le conseil de développement durable,
- avec les communes via le Club pour le développement durable. A ce titre, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes début janvier 2007.

Elle a été coordonnée et arbitrée par le Comité de suivi Agenda 21.

Actualisation de l'agenda 21 pour la période 2007 - 2009 :

Poursuivre le chemin du développement durable

Une exigence à consolider

En adoptant en 2005 son Agenda 21, le Grand Lyon s'est engagé dans la voie du développement durable. C'est aujourd'hui **une exigence partagée** par une grande partie des acteurs du territoire, qu'ils soient élus, techniciens, chefs d'entreprises, représentants d'associations ou habitants.

En effet, **ces deux années auront permis de passer d'un concept parfois flou à des pratiques clairement établies et partagées.** Le développement durable apparaît désormais dans tous ses possibles, avec des facteurs de réussite bien identifiés et cela à toutes les échelles territoriales : de l'îlot au quartier, en passant par la commune ou les conférences des maires, de l'agglomération à la métropole lyonnaise.

Par ailleurs, en deux ans, les acteurs publics et privés sont devenus exigeants en matière de développement durable, tandis que les habitants se mobilisent peu à peu en adoptant de nouveaux écogestes.

Le Grand Lyon, quant à lui, voit se conforter sa responsabilité en matière de développement durable avec un réel portage politique et un portage technique qui se précise. Il est à ce titre souvent cité en exemple pour les projets et les méthodes de management mis en œuvre en matière de développement durable.

Il est donc nécessaire de conforter cette avancée tout en imaginant une montée en charge en ce qui concerne certaines actions spécifiques.

L'actualisation 2007-2009 de l'Agenda 21 permet de gravir une nouvelle étape.

A ce titre, l'ensemble de la démarche Agenda 21 est impactée par de nouveaux objectifs et par l'identification de nouvelles marges de progression à gravir. Le Plan d'actions est ainsi entièrement revisité. Par ailleurs, les spécificités de la démarche communautaire sont renforcées :

- poursuivre et amplifier la mobilisation du grand public,
- développer des outils et des méthodes pour les territoires et les communes,
- conforter l'exemplarité de l'agglomération en matière d'urbanisme durable.

Par ailleurs, à travers son Agenda 21, le Grand Lyon affirme sa responsabilité à tendre vers un développement plus soutenable. A ce titre, les Dialogues en Humanité, réflexion permanente et collective sur la question humaine, mais aussi les suites à venir du Forum pour une mondialisation responsable sont autant de signes fort d'une institution de plus en plus responsabilisée face aux enjeux de développement durable.

Poursuivre et amplifier la mobilisation du grand public

Afin de favoriser une meilleure sensibilisation du grand public aux enjeux du développement durable, différentes démarches seront mises en œuvre dans les deux ans à venir.

- **Conforter les démarches de concertation et revisiter la charte de la Participation**

La Charte de la participation votée en Mai 2003 a fixé un cadre d'actions pour développer la démocratie participative sur l'ensemble des actions du Grand Lyon. Chaque année un bilan de la mise en œuvre de cette charte est réalisé. Sur cette base, il est possible d'identifier de nouvelles marges de manœuvre à atteindre :

- il s'agit tout d'abord de **conforter et poursuivre les actions conduites** dans ce cadre et, sur les projets en particulier, d'étendre les processus de concertation approfondis à de nouveaux projets notamment dans le cadre des Grands Projets de Ville,
- **un travail sur la mobilisation des acteurs**, notamment par le développement d'outils et de méthodes plus ciblées pour permettre d'améliorer la diversité des publics dans les processus de concertation,
- la poursuite des travaux engagés au sein du Grand Lyon pour systématiser **la professionnalisation des agents** et en particulier les chefs de projets en matière de concertation pour qu'ils puissent l'intégrer pleinement dans la réalisation de leurs missions, notamment sur les grands projets de l'agglomération,
- la mobilisation du **Conseil de développement** sera poursuivie. Ce dernier sera saisi sur certains dossiers faisant référence à l'agenda 21 : Plan d'éducation au développement durable, Plan Climat, observatoire du développement durable, etc.

- **Un thème fédérateur : Air/Mobilité/Santé**

A travers l'agenda 21, il a été décidé **de mobiliser l'ensemble de la population autour d'un thème fédérateur**. Un premier thème 2005-2007, **l'AIR**, et plus particulièrement, AIR/MOBILITE/SANTE a été identifié et engagé dans le cadre d'une communication événementielle. Compte-tenu de l'importance du sujet, ce thème est maintenu pour les deux années à venir.

Il sera traité de manière partenariale avec les acteurs suivants : ADEME, COPARLY, SYTRAL, SNCF, LPA, Associations.

Par ailleurs, un travail sur l'éducation à la santé environnementale, liées aux thèmes de l'air et du bruit sera produit. Des livrets ressources seront par ailleurs produits pour une diffusion grand public et groupes scolaires.

- **Le Grand Lyon organise et/ou participe à des manifestations et des évènements**

De nombreuses manifestations sont organisées chaque année par le Grand Lyon, les associations ou autres acteurs locaux pourtant sur l'environnement, le développement durable. Face à cette diversité et profusion des manifestations, il apparaît nécessaire que le Grand Lyon clarifie de manière plus forte une stratégie événementielle pour accroître son « efficacité » en matière de sensibilisation et pour mobiliser les agents du Grand Lyon dans de meilleures conditions.

A ce titre, un groupe de travail interservices permettra :

- d'élaborer de manière conjointe avec les communes intéressées et les acteurs locaux un label « éco-durable » afin de faire en sorte que certains évènements et manifestations soient organisés en prenant en compte des critères de développement durable,

Le Grand Lyon et la Ville de Lyon souhaitent réaliser une charte engageant les collectivités à être plus soucieuses de la prise en compte du développement durable lors de l'élaboration et de l'organisation des manifestations et activités festives : faciliter le tri sélectif (bacs verts et bacs gris), fontaines à eau branchées sur le réseau, produits du commerce équitable, toilettes sèches, accessibilité en transports en commun, parkings à vélo sur veillés, stand d'information sur le développement durable, matériaux recyclables, etc.

- de prioriser l'implication des services du Grand Lyon sur certaines manifestations. A titre d'exemple : POLLUTEC, NOVATEC, Université d'été de l'Environnement, Journées du Patrimoine, Global City, etc,
- de valoriser les missions d'information, de communication, de concertation menées par les agents dans leur profil de poste,
- de réfléchir à une organisation interne en terme de logistique.

- **Conforter l'éducation au développement durable**

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est doté d'un Plan d'éducation au développement durable. Il est un véritable outil opérationnel pour faire participer l'ensemble de la population, et faire évoluer les changements de comportements de tout à chacun, vers un respect des principes du développement durable.

Ainsi, le Grand Lyon est partenaire des projets associatifs développant des animations et des outils pédagogiques sur l'environnement et le développement durable.

Formalisation avec les communes

Face à l'explosion de la demande sociétale sur l'éducation au développement durable, le Grand Lyon a structuré son partenariat avec les associations. De même entre le Grand Lyon et les communes volontaires, les objectifs en cours de formalisation sont d'instaurer un dialogue politique et technique permanent (définitions de buts partagés, réalisation de bilans municipaux complets pour tous les thèmes, tous les services concernés, tous les partenaires locaux, établissement de prospectives...), de favoriser les échanges d'expériences et l'innovation pédagogique, de clarifier les rôles de chacun, de diffuser plus largement l'éducation au développement durable. Ainsi, cette démarche pourra conduire à la coproduction de projets éducatifs et de favoriser une éducation au territoire qui soit pérenne.

Dialogue avec les acteurs locaux publics et privés

Le développement durable est transversal à toutes les disciplines et à tous les moments de la vie. Tout le monde a été éduqué et beaucoup éduqueront, puisque les parents sont les premiers acteurs de l'éducation. Le partenariat est donc indispensable pour une meilleure efficacité.

L'éducation, transmission des connaissances, clarification des valeurs est aussi un outil de médiation et de vivre ensemble. Poursuivre le partenariat avec l'Education Nationale est fondamental, mais se préoccuper du temps de l'enfant en-dehors de l'école, ce qui est la majorité de son temps est aussi vital. C'est pourquoi, avec la Jeunesse au Plein Air, les Francas, Léo-Lagrange, l'AOREVEN, le Centre social Champvert de Lyon 9, le Grand Parc

de Miribel-Jonage, un travail de fond avec des rencontres se poursuivra sur l'éducation au développement durable dans les centres de loisirs de l'agglomération lyonnaise, lieux d'apprentissages de la citoyenneté, de la vie collective, de la solidarité.

Avec les entreprises, le savoir et les expériences sont également à partager. Ainsi, la Fondation Entreprise pour la Réussite Scolaire dont le Grand Lyon est membre s'est donnée l'objectif de relier sur des projets éducatifs, les entreprises, les écoles et les collectivités dans le cadre d'objectifs définis en commun.

Au sein du Grand Lyon, l'expérience menée par la Direction de la Propreté et des partenaires privés qui a conçu un circuit pédagogique (Centre de tri à Rillieux la Pape) a inspiré la Direction de l'eau qui prépare un circuit pédagogique à la station d'épuration de Pierre-Bénite.

De fait, un partenariat réussi débouche souvent sur de nouveaux projets ; nul doute que l'engagement éco-citoyen se poursuivra.

Reste à imaginer une plateforme multi-partenariale locale, constitué de représentants de collectivités, entreprises, associations, écoles, centres de loisirs, centres sociaux qui analyserait les projets d'éducation au développement durable à soutenir et à valoriser et qui permettent d'optimiser les financements.

Education à l'éco-citoyenneté et cohésion sociale

A travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 - 2009, l'éco citoyenneté est un enjeu pleinement reconnu et pris en compte. C'est ainsi l'occasion de diffuser plus largement la prise de conscience des enjeux environnementaux et du développement durable par :

- le renforcement des moyens alloués au Plan d'éducation au développement durable à travers une demande de financement FEDER permettant de doubler l'implication financière du Grand Lyon dans ce domaine si cette dernière est accordée, en particulier auprès de centres sociaux où une démarche est déjà engagée, et ultérieurement auprès de conseillères en économie sociale et familiale,
- la conduite d'expérimentation sur le calcul de l'empreinte écologique de quartier en renouvellement urbain et les possibilités de la réduire.

Contexte national et international

Le Grand Lyon n'est pas seul. Les Nations Unies ont confié à l'UNESCO de mettre en œuvre la décennie de l'éducation au développement durable (2005-2014). De plus, un plan français d'éducation au développement durable devrait paraître en 2008.

Par conséquent, la dimension de coopération internationale sur l'éducation au développement durable sera au Grand Lyon encouragée.

Des outils et méthodes pour les territoires et les communes

L'agglomération connaît une réelle dynamique pour le développement durable, en témoignent le nombre de projets agendas 21 locaux qui émergent. C'est une exemplarité qui mérite d'être affichée et d'être confortée.

A ce titre, en 2006 a été créé « un Club pour le développement durable -acteurs-communes-territoires » afin que le Grand Lyon et les communes engagent des échanges d'expériences de manière conjointe.

Un questionnaire adressé aux communes en début d'année 2007 montre que les besoins des communes vont au-delà de ce simple principe d'échanges d'expériences : demande d'appui expertise, méthode, contractualisation, financement.

Cette demande d'animation est par ailleurs relayée par les maires et les acteurs participants aux démarches d'agendas 21 territoriaux.

- **Les démarches territoriales Agenda 21**

Le Grand Lyon, à la demande des maires, a coordonné l'élaboration à titre expérimental de deux agendas 21 territoriaux : Agenda 21 du Val de Saône et Agenda 21 de la Vallée de la Chimie. Par ailleurs, le projet d'aménagement urbain et paysager « Anneau Bleu », sans répondre intégralement aux exigences méthodologiques, s'inscrit pour beaucoup dans une démarche d'Agenda 21 local.

En mettant en œuvre ces projets, des finalités communes sont recherchées :

- faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les modes de faire vers le développement durable, avec une démarche plus participative et en croisant les regards, les initiatives, et les approches,
- engager une démarche de progrès, et être en capacité de l'évaluer.

Ce sont des démarches empreintes de pragmatisme et de réalisme, visant à unir les efforts des communes du val de Saône, de la vallée de la chimie et du Grand Lyon pour progresser à la mesure des moyens disponibles, et créer des effets d'entraînement positifs. Par ailleurs, ces projets s'appuient pleinement sur les démarches engagées par les communes dans le cadre de leurs compétences.

Une même méthode d'élaboration des projets

Avec l'accord des maires du Val de Saône et de la Vallée de la Chimie, le Grand Lyon a missionné un groupement de prestataires depuis juin 2006 et jusqu'à la fin de l'année 2007 afin de structurer les démarches engagées et d'accompagner les mairies et le Grand Lyon dans :

- la mise au point d'une méthode de travail : mise en place de comités de pilotage politique par projet et de groupes de référents (acteurs locaux), animation de réunions et d'ateliers,
- l'élaboration de diagnostics territoriaux au regard du développement durable,
- la co-élaboration avec l'ensemble des acteurs d'une stratégie et de proposition d'actions.

Les deux agendas 21 territoriaux, élaborés en cohérence avec les Projets de Développement de Territoire, seront finalisés à la fin de l'année 2007.

Une démarche concertée qui a déjà permis d'identifier et de valider une liste d'actions par projet.

Fruit d'un travail collectif, les programmes d'actions ont été construits avec l'appui de personnes qui, pour des raisons diverses – leur engagement politique ou associatif, leur rôle économique, leurs compétences dans des domaines qui concernent le développement durable - se sont impliquées aux côtés des responsables du Grand Lyon et des communes concernées.

Ce sont donc plus de 60 personnes qui ont formulé des propositions pour identifier les enjeux de développement durable que les communes et les acteurs locaux sont prêts à relever ensemble.

Pour chacune des 4 orientations de l'Agenda 21 Vallée de la chimie et des 5 orientations de l'Agenda 21 du Val de Saône, des séances de travail collectif ont été tenues qui ont permis dans un premier temps de définir sur quoi agir, puis de recenser toutes les bonnes idées et enfin de faire le choix d'actions prioritaires. Un temps de synthèse rassemblant tous les participants à la démarche a enfin permis de retenir quatorze actions à mettre en œuvre sur le territoire de la Vallée de la Chimie et dix neuf concernant le territoire Val de Saône.

Les 4 orientations de l'Agenda 21 :

- 1- Vivre dans la vallée de la chimie
- 2- Travailler dans la vallée de la chimie
- 3- Réhabiliter et préserver la vallée de la chimie pour les générations futures
- 4- S'impliquer dans la vie de la vallée

Exemples d'actions inscrites dans l'Agenda 21 Vallée de la Chimie

Action n° 1. Renforcer la prévention et développer une culture collective des risques naturels et technologiques

Faire l'inventaire et le suivi des bâtiments publics et privés soumis aux risques ; élaborer des plans de sauvegarde à l'échelle intercommunale ; améliorer la signalisation des zones à risques pour le public ; engager une réflexion sur le transport des matières dangereuses.

Action n° 3. Développer un habitat économe et performant face aux risques

Produire un référentiel de construction et de réhabilitation de l'habitat, pour les communes, tenant compte des exigences du développement durable et de sécurité pour chaque périmètre de risques. Créer, pour les particuliers, et professionnels un pôle de ressources et d'aides.

Action n° 6. Créer des actions de formation expérimentales à partir d'un pôle chimie–environnement pour adapter les compétences aux besoins et aux mutations

Un référentiel de compétences dans le domaine du « Développement Durable » permet aux acteurs de la formation et de l'éducation de créer des modules de formation dans le domaine de la chimie de l'environnement et du développement durable. Ces modules s'intègrent dans la formation professionnelle et se développent lors de sessions spécifiques ou de sensibilisation dans le cadre des actions socio-éducatives.

Les 5 orientations Agenda 21

- 1- Préserver et valoriser la Saône et ses affluents,
- 2- Préserver sur le long terme le patrimoine et les ressources du Val de Saône,
- 3- Promouvoir un développement économique au service du Val de Saône et de ses habitants,
- 4- Développer les conditions de bien être et de bien vivre en Val de Saône,
- 5- Renforcer les liens entre les habitants et leur territoire.

Exemples d'actions inscrites dans l'Agenda 21 du Val de Saône

Action n° 3. Poursuivre la reconquête des berges de la Saône

Améliorer encore l'accessibilité des rives aux piétons, cyclistes et bateaux (haltes fluviales) et poursuivre leur restauration écologique. Un effort particulier sera entrepris pour réduire les dépôts de déchets par le biais notamment d'actions de sensibilisation des habitants et l'organisation de chantiers citoyens de nettoyage.

Action n° 6. Vivre avec les risques technologiques : sensibilisation, prévention, protection

Créer des comités de suivi en relation avec les riverains, distribuer le livret d'accompagnement du Plan de Prévention des Risques Technologiques, équiper le territoire, par exemple, de passerelles pour faciliter les circulations en période de crue, ... Un vaste programme de mesures qui va au-delà des exigences réglementaires.

Action n° 16. Développer un tourisme doux

Inciter à un tourisme familial et de proximité pour valoriser et faire partager le patrimoine bâti et naturel. Un tourisme qui allie détente et sensibilisation au développement durable. Mettre en réseau des acteurs, accompagner la création de services, chambre d'hôtes et restauration...

Un engagement commun porté à la fois par le Grand Lyon et les communes

Le Grand Lyon et les communes s'engagent à mettre en œuvre conjointement les Plans d'actions programmés sur une période de deux ans. Cet engagement peut prendre différentes formes : mise à disposition de temps agents, coordination d'une orientation, portage technique et financier d'une action, élaboration de plaquettes d'information, etc.

Dans l'avenir, il est prévu que les habitants soient également associés afin de faire de l'Agenda 21 un outil évolutif. C'est ainsi que le programme d'actions actuel pourra évoluer.

Un bilan de la mise en œuvre des projets permettra de mesurer en quoi l'Agenda 21 contribue à répondre aux enjeux du développement durable de la Vallée de la Chimie.

Les suites à donner

Afin de stabiliser les deux projets de territoire, la conduite de projet doit évoluer. En effet, les plans d'actions finalisés en fin d'année 2007 vont nécessiter un temps important de mise en œuvre, de coordination et d'animation, et cela dans un cadre partenarial et participatif.

Afin de mener à bien ces projets en lien direct avec les communes et les acteurs locaux, le portage des projets est distingué de la manière suivante :

- le Grand Lyon coordonne et suit les projets en lien avec les communes et les acteurs locaux. Les Comités de suivi des agendas 21 territoriaux seront confortés et élargis aux acteurs impliqués. L'avancement des projets sera présenté pour information et validation auprès du Comité de suivi Agenda 21 Grand Lyon lorsque des décisions impliquant directement le Grand Lyon devront être prises,
- un animateur technique, pour chaque territoire, sera identifié afin d'animer le projet et de rendre compte auprès du comité de suivi de l'avancement du Plan d'actions. Il aura un lien avec le Grand Lyon via la Mission Agenda 21. Ce poste sera financé par le Grand Lyon et les communes selon des modalités à préciser.

Les budgets pour la réalisation d'actions seront programmés au sein des services du Grand Lyon, des communes et des acteurs locaux, selon les maîtrises d'ouvrage.

Comment aller au-delà auprès d'autres territoires ?

Les démarches engagées ont montré qu'il était possible de fédérer autour du développement durable des acteurs publics et privés, à condition de fixer des objectifs clairs et facilement atteignables. Sur cette base, une dynamique collective est dès à présent engagée sur les deux territoires. Cela permet d'éviter l'éparpillement et la profusion d'actions menées sans cohérence entre les communes et les acteurs locaux, de disposer d'interlocuteurs bien identifiés au sein des communes et du Grand Lyon.

Cette méthode pourra être reproduite à la demande d'un groupement de communes. Les Conférences des maires paraissent majoritairement bien adaptées.

Éventuellement, il pourrait être engagé une démarche Agenda 21 portant sur le territoire Anneau Bleu.

- **Les démarches partenariales avec les communes.**

La mise en œuvre de l'Agenda 21 Grand Lyon respecte le principe de subsidiarité vis-à-vis des communes. De la sorte, cette démarche ne s'impose pas aux communes.

Toutefois, le Grand Lyon et les collectivités locales engagées dans des démarches de développement durable et d'Agendas 21 ont la responsabilité de les faire dialoguer et de favoriser une certaine cohérence entre elles, pour amplifier leur efficacité et optimiser les financements.

Afin de favoriser l'échange d'information et d'engager des projets communs, différentes modalités permettent de croiser les enjeux locaux et communautaires en terme de développement durable.

- **Une Mission Agenda 21 disponible pour aider à amorcer le projet**

Elle coordonne le projet Agenda 21 Grand Lyon. A ce titre, les communes peuvent disposer de différentes informations relevant des domaines suivants : méthode et élaboration d'agenda 21 local, une aide en ce qui concerne le croisement agenda 21 Grand Lyon et agenda 21 communal, appui technique en ce qui concerne les indicateurs développement durable.

C'est aussi la mise à disposition d'outils d'information (expositions, plaquettes d'information, sites internet, etc.), ou la possibilité à travers le Plan d'éducation au développement durable d'amplifier les politiques communales de sensibilisation à l'environnement.

Par ailleurs, afin d'accompagner les communes engagées dans le Contrat urbain de cohésion sociale, le Grand Lyon a déposé une demande de financement auprès du FEDER afin d'accompagner les communes à mettre en œuvre des démarches de développement durable et agenda 21.

- **Un espace d'information et d'échange : Le Club pour le développement durable**

Le club est conçu comme un centre de ressources et un lieu de sensibilisation à la culture du développement durable, au service des communes du Grand Lyon. C'est un espace d'échange d'expériences, d'approfondissement de thématiques et de diffusion des bonnes pratiques.

Le Club pour le développement durable s'adresse de manière prioritaire aux communes membres du Grand Lyon, mais il est également ouvert à toutes les compétences utiles à un enrichissement mutuel. Il est ainsi composé d'élus des communes de l'agglomération et du Grand Lyon, de techniciens territoriaux, de partenaires institutionnels et associatifs apportant leurs expériences et leurs expertises.

Le club est présidé par un vice président membre du comité de suivi agenda 21. Le comité de suivi Agenda 21 assure la coordination de cette initiative dans le cadre du pilotage de la démarche globale de développement durable.

L'animation du club est assurée par les Missions Agenda 21 et Coordination Territoriale qui organisent les séances de travail et se tiennent à la disposition des communes pour les assister dans la mise en œuvre d'actions et communiquer sur le thème du développement durable. Elles bénéficient du soutien de l'association 4D - Dossiers et Débats pour le Développement Durable, qui a pour vocation à promouvoir le développement durable à l'échelle nationale et internationale.

- **Un site internet ouvert à tous et un intranet spécifique pour les communes**

- **www.millenaire3.org** est un outil de connaissance de la métropole lyonnaise au service des citoyens, des acteurs, des professionnels du Grand Lyon et des institutions partenaires de la collectivité. Il met à disposition de tous des ressources utiles pour :
 - Lire la métropole : acteurs, institutions, initiatives, événements récurrents ou non, sites et médias,
 - Partager les réflexions : interviews, textes d'auteurs, rapports, documents officiels, comptes-rendus, ouvrages et thèses,
 - Révéler et comprendre les dynamiques du territoire : synthèses, chiffres et cartes, chronologies.

Un « univers développement durable » permet de disposer d'information très vaste dans ce domaine.

- « **Grand Lyon Territoires** » est le nom du site extranet (site internet accessible uniquement avec un mot de passe par des utilisateurs autorisés) proposé par le Grand Lyon depuis début juillet 2007.

Ce site est animé par la Mission Coordination Territoriale en collaboration étroite avec les directions. Il est destiné aux élus communautaires, aux maires et à leurs proches collaborateurs. Ces utilisateurs bénéficieront d'un accès personnalisé au site.

Les objectifs de Grand Lyon Territoires consistent à faciliter les échanges d'information entre le Grand Lyon et les mairies, à optimiser la transparence des processus en œuvre au Grand Lyon.

La première version du site comporte 6 rubriques principales, dont un espace propre à chacune des communes et arrondissements, une présentation du Grand Lyon adaptée aux besoins des communes, une rubrique consacrée aux délibérations, actes et débats du Grand Lyon, animée par le Service des Assemblées, un espace pour chacune des neuf conférences des maires, une partie dédiée au « Club pour le développement durable ».

Conforter l'exemplarité de l'agglomération en matière d'urbanisme durable

Le Grand Lyon s'est fortement investi depuis 2001 en matière d'aménagement durable. Ainsi, nombreuses sont les opérations immobilières et d'aménagements urbains qui intègrent la Haute Qualité Environnementale.

A ce titre, ce qui était expérimental il y a encore quelques temps comme les Analyses Environnementales en Urbanisme est aujourd'hui généralisé. Il faut donc franchir une nouvelle étape en la matière en poursuivant par exemple la réalisation « éco-quartier ».

- **Une exigence en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain qui se concrétise à travers :**

Les Analyses Environnementales en Urbanisme

L' AEU est un outil d'aide à la décision dont l'objectif est de croiser principalement, aménagement et environnement pour définir les priorités à atteindre en vue d'un aménagement répondant aux critères du développement durable.

C'est une démarche souple, adaptable alliant diagnostic environnemental et recommandations pragmatiques pour une plus grande cohérence des projets urbains

En fonction des objectifs de la Maîtrise d'Ouvrage et des enjeux locaux, les AEU participent :

- à l'élaboration d'un plan de composition adapté aux enjeux environnementaux
- à la déclinaison de cibles à prendre en compte lors de la réalisation des équipements et lors de la construction des bâtiments (démarche HQE)

Depuis 2004, entre 25 et 30 AEU réalisées ou en cours sur le territoire du Grand Lyon, principalement dans le cadre des études de faisabilité des zones d'aménagement concerté.

Compte - tenu de l'intérêt de ce type de démarche, il est envisagé une généralisation de ces démarches au stade des études préalables permettant de mettre en œuvre de véritables « éco-quartier ».

Le référentiel habitat durable pour la construction de logements neufs

Ce référentiel élaboré en 2004, pour le Grand Lyon, par l'agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise avec le soutien méthodologique de l'ADEME, vise à permettre la production d'un habitat respectueux de l'environnement qui :

- limite les émissions de gaz à effet de serre,
- diminue la consommation d'énergie et d'eau,
- utilise les énergies renouvelables,
- diminue les coûts d'utilisation des logements.

Depuis le 01/01/2005, l'application du référentiel habitat durable a été développée dans les cas suivants :

- sur l'ensemble des ZAC dont le Grand Lyon assure la maîtrise d'ouvrage (via les aménageurs),
- sur les ventes de fonciers communautaires, via la Direction du foncier,
- pour les constructions de logements sociaux (applications en cours sur une partie de la production de logements sociaux, généralisation prévue à compter du 01/01/2009).

5 thèmes sont concernés : Energie, Eau, Confort et Santé, Déchets ; la gestion l'énergie étant identifié comme enjeu prioritaire.

Depuis le 01/01/2005, environ 3 225 logements en phase de conception ou réalisation appliquent le référentiel habitat durable dont 2380 dans le cadre de ZAC.

Début 2007, une nouvelle version est entrée en vigueur, qui cale le niveau d'exigence demandé sur la future réglementation thermique 2010.

Compte - tenu du retour d'expérience positif de cette démarche de référentiel, l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise a mis au point à la demande du Grand Lyon, un référentiel tertiaire. Cet outil fait actuellement l'objet d'une phase de test sur quelques projets de bureaux en cours dans l'agglomération lyonnaise; l'objectif étant de

programmer la généralisation de son application sur les opérations d'aménagement du Grand Lyon et cessions de terrain communautaire pour 2008.

Dépasser l'échelle du projet urbain

L'exigence du Grand Lyon concernant la qualité environnementale et l'aménagement durable doit par ailleurs être positionnée au-delà de la simple échelle du projet urbain. C'est bien l'ensemble du territoire de l'agglomération qui doit être aménagé au regard des principes de développement durable.

Cela induit de mener un travail de fond permettant de sensibiliser et de former les services internes du Grand Lyon mais aussi des communes de l'agglomération et du périmètre SEPAL, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement à mettre en œuvre des critères de qualité environnementale et de développement durable qui vont au delà de ce que les lois prescrivent aujourd'hui.

Des principes qui doivent accompagner les pratiques d'aménagement

- L'éco conditionnalité : un principe affiché dans le PADD du SCOT qui doit être intégré et inscrit dans les conduites de projets en urbanisme,
- Être vigilant et en veille afin de pouvoir à tout moment identifier les bonnes pratiques pour l'agglomération.
- Expérimenter des d'outils spécifiques :

Bilan carbone : Il apparaît nécessaire de dresser le bilan carbone (émissions de Co2) des futurs projets d'infrastructures structurants le territoire communautaire.

Neutralité carbone : La démarche de « neutralité carbone » doit être vue comme la possibilité pour n'importe quelle organisation d'intervenir dans ce mécanisme en choisissant d'être responsable d'une quantité totale d'émissions de GES nulle, après addition algébrique des émissions de GES dont il est effectivement responsable et des permis d'émission qu'il soustrait au marché (l'unité standard restant la tonne équivalent CO2).

Emettre une quantité physique nulle de GES, pour un individu ou une organisation, est rarement possible. En revanche, il est possible d'obtenir un bilan nul en compensant ses propres émissions par la contribution à la réduction des émissions de GES d'une manière alternative.

Voici quelques exemples d'actions compensatrices : Investissement dans des projets d'énergies renouvelables, financement de projets de réduction de gaz à effet de serre, plantation d'arbres sur un mode renouvelable et à des conditions précises (de façon à générer un « puits de carbone »).

Ecobilan et cycle de vie : L'analyse du cycle de vie (ACV) - ou écobilan - évalue l'impact environnemental d'un produit, d'un service ou d'un système en considérant toutes les étapes de son cycle de vie. Elle permet d'identifier les points sur lesquels un produit peut être amélioré et vise à prévenir les impacts liés aux activités humaines.

- **Des projets d'aménagement urbain exemplaires**

Le Grand Lyon poursuit sa recherche d'exemplarité et poursuit l'innovation en la matière. Tout en poursuivant la mise en œuvre des projets urbains Lyon Confluence, Carré de soie, les Grands Projets de Ville et les 12 Opérations de Renouvellement Urbain inscrite dans le nouveau Contrat de Cohésion Sociale et Urbaines, le Grand Lyon poursuit sa recherche d'exemplarité. Trois projets urbains en soulignent le fort engagement.

- **ZAC de Sathonay- Camp - Ville de Sathonay-Camp**

- ***un projet urbain élaboré en prenant en compte l'environnement*** : le projet urbain global a fait l'objet d'une analyse environnementale de l'urbanisme (AEU) commandée par le Grand Lyon. Cette étude a notamment permis de mieux prendre en compte l'implantation et l'orientation des bâtiments, le profil des voies, les circulations vélos, la gestion des eaux pluviales par des noues paysagées et un bassin de rétention, la création d'une chaufferie collective au bois et d'un réseau de chaleur.
- ***des bâtiments de haute qualité environnementale (HQE)*** : l'ensemble des bâtiments construits dans le périmètre de la ZAC Castellane devront respecter les préconisations du référentiel habitat durable du Grand Lyon. Cela permettra la construction de logements et équipements publics bien exposés, bien isolés, sains et économes en énergie, favorisant le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, thermique...).
- ***le développement des transports en commun*** : Sytral et Kéolis envisagent le prolongement des lignes 33 et 58 du réseau TCL pour desservir les nouveaux habitants et emplois du camp. Par ailleurs, le développement de l'offre ferroviaire de la gare de Sathonay-Rillieux, à 9 minutes seulement de la Part-Dieu, est en cours d'étude par le Grand Lyon en partenariat avec la SNCF et RFF...
- ***l'amélioration des circulations douces*** : le projet urbain de la ZAC Castellane et du pôle régional de gendarmerie prévoit de nombreux aménagements cyclables et piétons afin de développer la pratique des modes doux de circulation et desservir finement le nouveau quartier et le relier à au sud la voie verte de la Dombes et à l'est à la gare de Sathonay-Rillieux.
- ***la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie collective au bois*** : l'ensemble des immeubles de la ZAC Castellane, du pôle régional de gendarmerie et des équipements publics situés autour de la place Joseph Thévenot seront reliés pour le chauffage à un réseau de chaleur développé dans le cadre du projet de reconversion urbaine du site militaire. Ce réseau de chaleur sera relié à une chaufferie au bois, permettant des économies d'énergie significatives et l'utilisation d'un combustible renouvelable. Ce projet sera réalisé par le Sigerly, syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, auquel adhère la commune de Sathonay Camp.
- ***la mise en œuvre d'un éclairage public très performant et économe en énergie*** : les matériels d'éclairage public (candélabres, luminaires...) installés dans le cadre du projet urbain seront équipés des derniers dispositifs en terme d'optique, de ballast, de lampes afin de limiter le nombre de points lumineux d'une part, et de baisser très fortement les consommations d'énergie d'autre part.

- **une gestion alternative et écologique des eaux pluviales** : les eaux pluviales du site seront collectées et stockées dans des noues paysagées (larges fossés plantés à fond plat) reliées à un bassin de rétention situé à la pointe aval du site. Les noues permettront d'éviter les canalisations classiques, coûteuses en matières premières et énergie de fabrication, d'infiltrer une partie des eaux de pluie, d'en utiliser une part pour l'irrigation des plantations publiques et plus largement de temporiser le ruissellement des eaux pluviales vers les stations d'épuration, dont l'efficacité de traitement sera ainsi améliorée. Le bassin de rétention permettra de retenir un événement pluvieux centennal ; en temps normal, il sera aménagé comme un parc urbain ouvert au public.
- **l'amplification du tri et de la valorisation des déchets ménagers** : le projet de reconversion urbaine du site sera accompagné d'une politique ambitieuse en terme de tri des déchets par la création de plusieurs silos enterrés pour le tri sélectif et le verre.
- **des plantations adaptées au futur quartier** : le choix des essences d'arbres plantées dans les espaces publics a été opéré après une campagne de sondages agro-pédologiques des sols permettant d'identifier leur composition et leur caractéristiques.
- **une phase chantier innovante** : au-delà de l'application généralisée de la charte chantier propre du Grand Lyon, la réalisation des travaux de reconversion du camp sera marquée par le concassage des matériaux inertes issus de la démolition des bâtiments militaires et leur réutilisation sur place pour réaliser les fondations de chaussées des nouvelles voiries. De la même manière, les déblais obtenus lors du creusement du bassin de rétention des eaux pluviales seront réutilisés sur place pour remblayer la future place belvédère du marché. L'ensemble des ressources du site et déchets de chantier seront ainsi valorisés pendant la phase de travaux de manière à alléger les coûts financiers et environnementaux (rotations de camions évitées) pour la collectivité.

➤ **La ZAC des Maisons Neuves - Ville de Villeurbanne**

Situé à 500 m du quartier de la Part Dieu et à 500 m de LEA, le projet d'aménagement des Maisons Neuves a pour objectif de transformer un cœur d'îlot aujourd'hui enclavé et sous-utilisé en un nouveau quartier ouvert sur les espaces alentours en pleine mutation.

- **Un parc** : Le projet s'organisera autour d'une place centrale végétalisée, d'une rue reliant l'avenue Antoine de Saint Exupéry à la place des Maisons Neuves, de voies secondaires permettant la desserte des futurs îlots et de liaisons piétonnes et cyclables est-Ouest.

L'aménagement du parc sera particulièrement soigné : au-delà de l'ambiance douce et reposante qu'il devra dégager et en plus de son rôle d'infiltration des eaux pluviales, il permettra la création d'un véritable micro climat en cœur de quartier (espaces ombragés/très ensoleillés, abris en cas de pluies). Fortement planté, il pourra faire l'objet d'aménagements exemplaires en matière de qualité environnementale (essences adaptées au climat et choisies en fonction de leur capacité à absorber le CO₂, matériaux et mobilier de qualité recyclable, éclairage public économe en énergie, ...).

- **Favoriser la mixité sociale** : Ces aménagements permettront le développement d'un secteur résidentiel de 260 à 300 logements (20% de logements sociaux, 15% d'accession

abordable) répartis dans des constructions de typologie variée (petits collectifs et habitat intermédiaire).

- **Exigences fortes de qualité environnementale** : Dès sa conception, ce projet a intégré des exigences fortes de qualité environnementale qui se sont d'abord traduites dans le schéma de composition urbaine guidé par le concept de cité - jardins (implantation favorable des bâtiments par rapport au rayonnement solaire, protection aux vents, création de liaisons douces, espaces libres fortement végétalisés, protection des arbres existants, prolongement des logements par des espaces extérieurs,...).

Ces exigences environnementales se prolongeront dans la réalisation des espaces et des équipements publics aussi bien que dans les bâtiments d'habitation.

- **Une architecture bioclimatique** : Le projet s'attachera à développer une architecture bioclimatique contemporaine proposant en priorité :

Un confort d'été et d'hiver exemplaire grâce à des bâtiments performants, sains et d'une grande efficacité énergétique au titre de la qualité thermique et hygrothermique (compacité des volumes, isolation par l'extérieur, morphologie des dépassées de toitures, des balcons des serres et loggias, végétalisation de terrasses et façades ou de pergolas....).

Une gestion économe de l'eau (limitation des surfaces imperméables sur l'ensemble du site favorisant ainsi l'infiltration des eaux pluviales dans le milieu naturel, utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces extérieurs et le nettoyage des parties communes,...).

La mise en œuvre de toitures végétalisées, esthétiquement intéressante, sera souhaitée en ce sens sur l'ensemble du projet afin d'optimiser la capacité de rétention d'eau du site et améliorer le confort thermique et acoustique des logements.

➤ **Analyse Environnementale et Urbaine menée à l'échelle de la commune de GIVORS**

Le cadre environnemental givordin est très contraignant, en terme de risques (naturels et technologiques), de pollution des sols, de nuisances. Mais il constitue également un atout fort à valoriser. La qualité du cadre de vie peut en effet devenir un facteur d'attractivité et un levier de développement pour Givors.

La prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement de Givors semble donc devenue incontournable, et a conduit le Grand Lyon à lancer une mission d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Dans le contexte de l'intégration récente de Givors, le Grand Lyon cherche en effet à se doter d'études synthétiques globales (AEU et plan de référence), pour cadrer l'aménagement de la ville, en cohérence avec son développement.

L'AEU est ainsi réalisée en amont du futur plan de référence, qui va orienter dans ses grandes lignes l'aménagement de Givors pour les décennies à venir, autour d'un projet politique fédérateur. Le Grand Lyon et la commune de Givors souhaitent disposer d'un outil qui repose sur une stratégie de développement durable intégrant les dimensions écologiques, urbaines, économiques, sociales et culturelles.

L'AEU va ainsi contribuer à enrichir le plan de référence de Givors en veillant, des premières réflexions stratégiques aux traductions opérationnelles, à la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. Elle va également alimenter les études de cadrage urbain, et plus précisément l'étude urbaine sur le centre élargi de Givors (lancée parallèlement à

l'AEU), en énonçant des pistes pour traiter les dysfonctionnements existants, en donnant des orientations de programme, et en réfléchissant sur les vocations potentielles des sites en renouvellement urbain.

Cette mission doit permettre d'adopter une approche globale du projet urbain, en évaluant les impacts éventuels de ce projet sur les pratiques sociales, sur les modes de déplacements, sur les nuisances, sur la consommation énergétique, sur le choix des matériaux, sur la gestion de l'eau...

Elle se traduira par la formulation de recommandations environnementales à intégrer dans les documents généraux réalisés ultérieurement à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage urbaine (plan de référence, plans programmes, cahiers de recommandation, permis de construire).

Le Plan d'actions Agenda 21 - 2007-2009

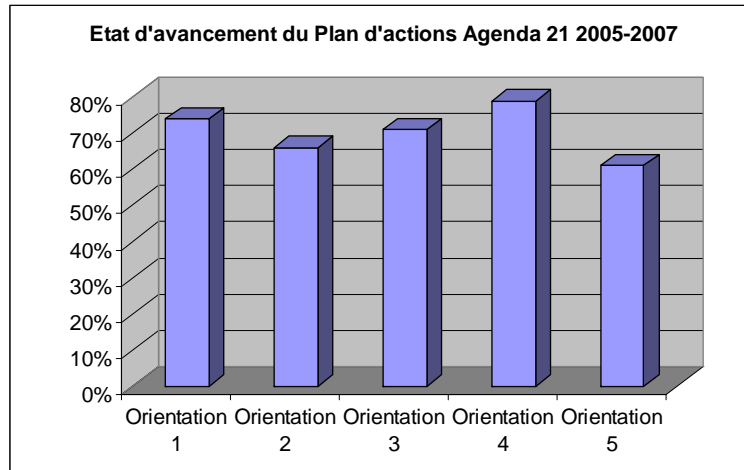
La réalisation du bilan 2005-2007 de l'Agenda 21 a permis de démontrer que la démarche de projet est appropriée par les élus, les services techniques et le conseil de développement. Le Plan d'actions a pour partie été mis en œuvre, le dialogue avec les communes a été conforté, et les agendas 21 territoriaux ont permis d'impliquer des acteurs économiques, sociaux ou associatifs. Petit à petit le projet est partagé par de plus en plus d'acteurs locaux. Toutefois, des marges de progression apparaissent et doivent être mieux prise en compte. C'est l'objet de l'actualisation du plan d'actions agenda 21.

Rappel du bilan de l'Agenda 21 2005-2007 Grand Lyon

- **Une démarche agenda 21 bien engagée, avec des résultats opérationnels concluants**

Il faut noter le très bon résultat de la mise en œuvre du projet Agenda 21.

Tout d'abord, il faut retenir un chiffre: 70% du Plan d'actions 2005-2007 est mis en œuvre (avril 2007).



L'ensemble des actions est engagé avec des échéances à court ou moyen termes. Nous pouvons citer la mise en place d'un Plan de déplacement d'entreprise (PDE) en 2005, l'adoption en juillet 2006 du Plan d'éducation au développement durable, la poursuite des actions en matière de coopération décentralisée comme les échanges avec la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), l'adoption en mars 2007 du Plan Local d'Habitat, le lancement de REAL, les réflexions sur la mobilité via les équipements scolaires ou les services aux salariés menées par la Mission Espace des temps, l'inauguration de la Station d'épuration de Pierre Bénite en avril 2007. D'autres actions sont en cours d'élaboration comme le Plan CLIMAT, la mise en œuvre des projets nature, l'intégration des clauses sociales et environnementale dans les marchés publics, etc.

Ce bon résultat s'explique par un réel portage politique via le Comité de suivi politique agenda 21 et par l'implication des Vice-Présidents, et des services techniques dédiés.

Une actualisation afin de conforter les bonnes pratiques

Une notation extra-financière menée en fin d'année 2006 a permis d'identifier des marges de progression qui sont naturellement prises en compte dans le cadre de l'actualisation 2007-2009 de l'Agenda 21.

- **De nouveaux objectifs à atteindre**

Le plan d'actions 2007-2009 conforte les actions programmées en 2005. Toutefois de nouveaux objectifs stratégiques et opérationnels sont identifiés et à mettre en œuvre dans les deux ans à venir pour l'ensemble des actions. L'exigence d'exemplarité est ainsi confirmée. C'est un véritable bon qualitatif et quantitatif qui sera mis en œuvre.

Cette démarche d'amélioration continue fait en sorte que le développement durable s'inscrit petit à petit auprès de l'ensemble des services.

- **Dans le domaine de l'environnement**, la recherche de la performance environnementale est clairement affichée. Ainsi, les questions portant sur le changement climatique et la maîtrise de l'énergie sont précisées. **A ce titre, les premières actions phares du Plan climat territorial sont inscrites dans le Plan d'actions Agenda 21 2007 - 2009.**

Par ailleurs, la collectivité s'engage à accroître la politique de réduction de la production de déchets à la source via un dialogue avec les acteurs économiques, ou de réduire les consommations et prévenir les pollutions de l'eau.

De plus, des thèmes nouveaux apparaissent comme les risques, la gestion des sols ou l'animalité urbaine.



Zoom : L'Actualité du Plan climat territorial du Grand Lyon

L'Agenda 21 du Grand Lyon - orientation n°2 engage la communauté urbaine à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Il pose ainsi les bases d'une démarche cohérente et visible de **plan climat territorial**, outil qui doit permettre au Grand Lyon :

- de réduire ses émissions de GES,
- de diminuer sa dépendance énergétique,
- d'anticiper les effets du changement climatique sur son territoire.

En proposant un dispositif de lutte contre les polluants atmosphériques aux enjeux globaux, la Communauté urbaine propose une action qui s'inscrit en complémentarité du plan de protection de l'atmosphère, destiné à limiter les émissions de polluants toxiques au niveau local.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire :

D'ores et déjà, la communauté urbaine de Lyon dispose d'éléments de diagnostic, en particulier un inventaire des émissions de GES de son territoire, réactualisé tous les ans.

Les premières mesures, réalisées pour l'année 2003, donnent les résultats suivants :

- 8 millions de tonnes de CO₂ ont été émises sur le territoire du Grand Lyon.

Ce niveau d'émissions représente 2 % des émissions de CO₂ de la France, 18 % des émissions de la région Rhône-Alpes, mais 70 % des émissions du département du Rhône.

- Ces émissions de CO₂ de la communauté urbaine de Lyon se répartissent de la façon suivante :

- déplacements : 2,3 millions de tonnes, soit 29 % des émissions du territoire,
- bâtiment (résidentiel et tertiaire) : 2,6 millions de tonnes, soit 33 % des émissions du territoire,

- industrie : 3 millions de tonnes, soit 38 % des émissions du territoire,

- agriculture : 30 000 tonnes, soit 0,5 % des émissions du territoire,

- Les premiers éléments d'évolution de ces émissions indiquent :

- une diminution progressive de celles d'origine industrielle, sous l'effet notamment de réglementations européennes et nationales,
- une augmentation des émissions du secteur bâtiment et une forte augmentation des émissions du secteur déplacements.

A l'échelle de l'unité urbaine (Grand Lyon et une ceinture de 45 communes) les approches prospectives avancent une augmentation probable de l'ordre de 30 % des émissions de CO₂ liées au secteur des déplacements entre 2003 et 2010. Ce diagnostic a pour vocation d'être affiné et poursuivi dans les prochaines années.

A travers l'Agenda 21 et le Plan Climat : se fixer des objectifs clairs et atteignables

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de référence adopté au niveau européen et national, récemment confirmé par les membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'organisation des nations unies :

- à horizon 2050 : une division par quatre (référence : 1990) des émissions de GES en France, en cohérence avec les objectifs affichés par la loi de prospective sur la planification énergétique (POPE) du 13 juillet 2005,
- à horizon 2020 : une diminution de 20 % des émissions de GES en France, et une consommation énergétique assurée à 20 % par les énergies renouvelables, en cohérence avec la « feuille de route pour les énergies renouvelables » publiée le 10 janvier 2007 par la commission des communautés Européennes,
- à horizon 2012 : une stabilisation des émissions de GES en France à leur niveau de 1990, en cohérence avec le protocole de Kyoto, ratifié par la France.

Dans ce cadre général de réduction des émissions de GES, la Communauté urbaine inscrira son plan climat territorial comme références des actions à entreprendre :

- l'exemplarité de la démarche mise en œuvre sur son patrimoine, ses pratiques et dans ses domaines de compétences,
- la généralisation des expériences déjà initiées (cf. démarche de qualité environnementale dans l'habitat neuf) et la mise en œuvre de nouveaux chantiers (cf. démarche de qualité environnementale dans l'habitat existant, limitation des déplacements individuels motorisés, etc.),
- la communauté urbaine de Lyon comme outil fédérateur de l'action : le Grand Lyon a vocation à fixer des objectifs-cadre sur son territoire, en partenariat avec les acteurs économiques et sociaux, ainsi qu'à fédérer les actions qui permettront d'atteindre ces objectifs. La communauté urbaine de Lyon s'appuiera pour cela sur les réseaux mis en place dans les différentes directions.

Les premières actions phares du Plan Climat Territorial sont identifiées et engagées dans le cadre de l'actualisation de l'Agenda 21 2007 - 2009.

- **Dans les domaines économique et social, le Grand Lyon** s'engage à renforcer l'intégration des problématiques sociales et environnementales dans sa politique de développement économique, de renforcer les travaux engagés sur la discrimination.
- **Dans le domaine de la gouvernance et de l'exemplarité interne**, le Grand Lyon consolidera à l'échelle de l'institution communautaire la veille sur les bonnes pratiques des autres collectivités et le recensement des bonnes pratiques déjà mises en œuvre en interne ; et rendra plus opérationnelle les outils développer en matière d'évaluation des politiques, tout en d'améliorant la fluidification de l'information et la transversalité interservices sur les achats. Bien sûr, il poursuivra la sensibilisation au développement durable des agents communautaires mais aussi du grand public.

Des nouveautés

Le Plan d'actions passe de 86 à 100 actions.

De nouvelles thématiques apparaissent comme l'ingénierie du partenariat mettant en avant la recherche et développement, la question du patrimoine ou du tourisme, l'insertion par l'économie, l'animalité urbaine, les risques, le Plan climat.

Intégrer, suivre et évaluer l'Agenda 21 Grand Lyon

La démarche Agenda 21 est suivie sur la base d'un tableau de bord permettant de rendre compte de la progression et de l'état d'avancement des différents projets. Pour aller au-delà, des outils sont dès à présent disponibles : des grilles de questionnement, des indicateurs de développement durable, un baromètre du développement durable.

Intégrer le développement durable dans les projets communautaires

Deux outils seront utilisés à cet effet. Ils s'inscrivent pleinement dans la dynamique engagée à la fois par l'Etat à travers le cadre de référence national portant sur le développement durable mais aussi à travers l'outil d'aide à la décision à la prise en compte du développement durable élaboré et proposé par la Région Rhône-Alpes.

- **Une grille développement durable d'aide à la décision**

En 2005, il a été proposé qu'une grille de questionnement développement durable, sorte de chek-list, soit disponible pour les élus et les techniciens. Cet outil permet d'intégrer le développement durable en amont de toute démarche en identifiant des critères de choix.

Cet outil a été testé auprès de différents services et de différents projets (Anneau Bleu, projet urbain, projet de voirie, etc.). Une version remaniée est proposée dans le cadre de l'actualisation de l'Agenda 21 afin de l'officialiser et de la diffuser largement auprès des acteurs.

Son usage, systématisé lors de la définition des projets (c'est-à-dire en amont du projet, lors de la décision de faire), permettra de positionner l'engagement du Grand Lyon en matière de développement durable. L'identification des critères de développement durable qui conditionneront les projets permettra de suivre, d'évaluer et de réorienter les projets. De la sorte, le développement durable sera pris en compte dans l'ensemble des politiques communautaires sans exception.

Deux grilles sont proposées

- **Une grille généraliste développement durable** permet d'intégrer le développement durable en amont d'un projet, d'une action, etc engagés par la communauté urbaine.

La grille de questionnement accompagne les **5 principes d'action** mobilisant la collectivité à aller vers un développement durable.

- Principe de solidarité,
- Principe de précaution,
- Principe de qualité environnementale,
- Principe de participation citoyenne,
- Principe de partenariat,

La grille, quant à elle, permet par un questionnement simple de poser les critères de développement durable sur lesquels nous sommes prêts à nous engager et par la suite, à produire un "profil développement durable" permettant de positionner à la fois le projet au

regard du développement durable et les marges de progression qui sont facilement accessibles.

L'outil est composé de cinq familles. Les quatre premières - cohérence sociale, économique, environnementale, territoriale - reprennent les quatre piliers du développement durable. La cinquième - la validité et modes de faire - amène à s'interroger sur la viabilité, la pérennité et la justification du projet.

Deux questions structurent l'outil :

Les finalités de l'action analysée sont-elles cohérentes avec le développement durable ?

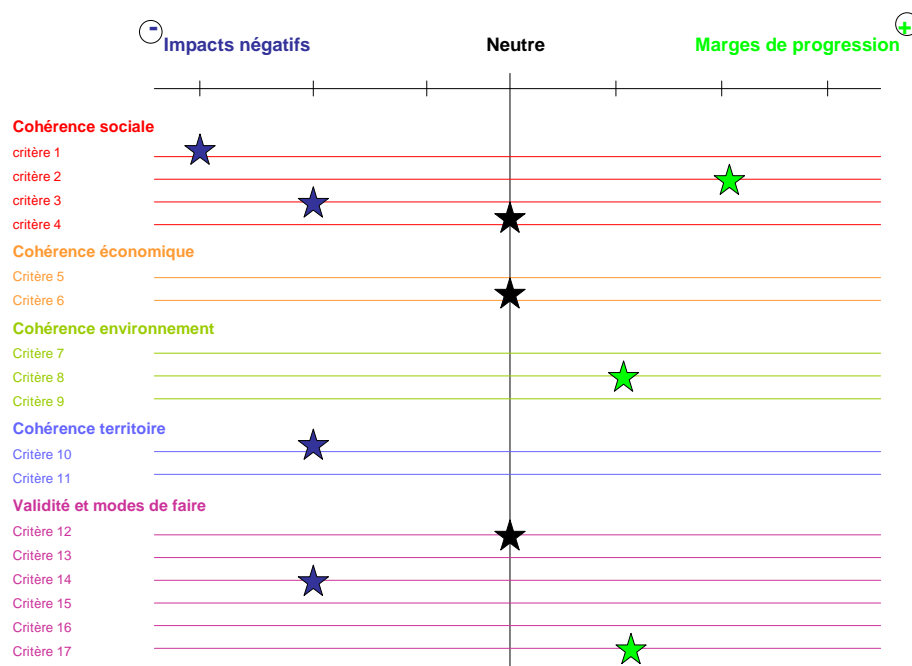
Quelle est la validité de mon projet ? Sur quels modes de faire repose la mise en œuvre et la pérennité du projet ou de l'action ?

<p style="text-align: center;">Cohérence sociale</p>	<p>Q1- L'action permet-elle de mieux satisfaire des besoins vitaux (santé, alimentation, ...) des individus ? Comment facilite-t-elle l'accessibilité aux services à la personne ?</p> <p>Q2- Comment l'action considère-t-elle la maîtrise des risques potentiels auxquels la population et les biens pourraient être exposés, en lien avec sa mise en œuvre ?</p> <p>Q3- A-t-on tenu compte de la transmission des savoirs, des connaissances et de l'accès à l'information ?</p> <p>Q4- A-t-on prévu que les habitants et partenaires sociaux adhèrent et participent à l'action ?</p>
<p style="text-align: center;">Cohérence économique</p>	<p>Q5- En quoi l'action contribue-t-elle au développement d'une économie responsable et comment veille-t-elle à ne pas favoriser des pratiques économiques polluantes et non éthiques ? Quelles sont les retombées économiques en terme d'emploi local ?</p> <p>Q6- Comment l'action favorise-t-elle le partage équitable des richesses produites, et tient-elle compte des catégories de population minoritaires ou en difficultés ?</p>
<p style="text-align: center;">Cohérence environnementale</p>	<p>Q7- Comment est-il tenu compte de la capacité de renouvellement des ressources naturelles et de préservation de celles-ci à terme ?</p> <p>Q8- Comment l'action évite-t-elle de créer ou réduit-elle les nuisances et pollutions ?</p> <p>Q9- Comment l'action participe-t-elle de la lutte contre le changement climatique ?</p>
<p style="text-align: center;">Cohérence territoriale</p>	<p>Q10- L'action se soucie-t-elle de réduire les fractures territoriales et notamment de ne pas les accroître ?</p> <p>Q11- Comment l'action permet-elle de concilier intérêt général et besoins de proximité ?</p>
<p style="text-align: center;">Validité et Modes de faire</p>	<p>Q12- Prévoit-on ou a-t-on prévu l'implication des habitants et des acteurs locaux ? Veille t-on à la viabilité des partenariat ? Se soucie-t-on de l'articulation entre secteur privé et public ?</p> <p>Q13- L'action est-elle ou peut-elle être vecteur d'information et d'éducation au développement durable ?</p> <p>Q14- L'action s'appuie t-elle sur un travail en transversalité ?</p> <p>Q15- Est-il prévu une évaluation de l'action et une évaluation des ses impacts environnementaux, sociaux et économiques ?</p> <p>Q16- Le cycle de vie de l'action s'appuie-t-il sur une organisation visant l'optimisation des moyens ?</p> <p>Q17- L'action prend-elle en compte le long terme, notamment en introduisant totalement ou partiellement les coûts indirects et coûts globaux ?</p>

Outil de visualisation

L'outil présenté permet de visualiser de manière simplifiée :

- le choix des critères retenus, à suivre, vérifier et à intégrer dans le projet, ★
- de préciser par ailleurs les points faibles du projet, voire leur impact négatif en ce qui concerne les quatre piliers du développement durable. Ce sont ces points particuliers qu'il faudra corriger, ★
- d'identifier les marges de progression lorsque cela est possible. Cela signifie que l'on précise que des efforts lors de la mise en œuvre du projet ou de son suivi devront être tenus et acquis. ★



Cet outil permet par ailleurs d'auto-évaluer le projet à différents moments. L'objectif est d'améliorer en continu le projet.

- **La grille spécifique développement durable « Aménagement et paysage »**

Les projets d'aménagement ont un impact sur l'économie, la société et l'environnement. Le principe du développement durable permet de gérer au mieux les interactions entre ces trois sphères. A ce titre, la Ville de Lyon et le Grand Lyon ont souhaité se doter d'un outil de suivi et d'évaluation des projets d'aménagement.

La grille est divisée en trois carnets. Chacun d'entre eux correspond à une phase précise :

- Premier carnet : Phase programmation,
- Deuxième carnet : Phase conception,
- Troisième carnet : Phase travaux, exploitation et gestion.

Ainsi les acteurs d'un projet d'aménagement paysager intervenant à un moment précis n'ont pas besoin de s'attacher obligatoirement à toute la grille. Ils peuvent s'intéresser directement à la phase qui les concerne. Cet outil facilite la coopération entre les différents acteurs d'un projet, les innovations et le retour d'expériences.

Il est proposé que cette grille soit annexée aux Cahiers des Clauses Techniques des marchés publics communautaires.

	Environnement	Vivable	Social	Équitable	Économique	Viable
Études amont	Comment améliorer durablement l'environnement et comment faciliter l'intégration des nouvelles technologies non polluantes ?	Comment inciter à la suppression des nuisances et l'amélioration du confort (visuel, acoustique) lors des futurs aménagements ?	Quelles sont les attentes des citoyens ?	Comment favoriser la mixité des différentes catégories socio-économique ?	Comment favoriser l'implantation d'acteurs économiques ?	Comment favoriser les transports en communs par rapport aux déplacements individuels ?
Programme	Comment créer un paysage en harmonie avec celui déjà existant ?	Quelle forme de pollution, où, quelles sources ? Identifier les sources de nuisances à tous les niveaux (allergies, manque de lumière, nuisances de voisinage occasionné par les arbres ?...)	Peut-on favoriser la mixité sociale ?	Quelle structure intercommunale existe-t-il au niveau aménagement ?	Quel est le montage financier le plus adapté, pour quel budget et quels destinataires ? Comment anticiper les coûts de gestion ?	Peut-on favoriser les modes de déplacement doux ?
Conception	Comment anticiper sur la gestion, faciliter l'entretien (prévoir des réserves d'eau pluviale pour l'arrosage, ...) ? Quels moyens mettre en œuvre pour limiter les émissions des gaz à effet de serre ?	Quelles peuvent-être les nuisances apportées par le projet ?	Comment faire participer le public ?	Les marchés incluent-ils des conditions favorables à l'emploi des personnes en difficulté (agent en requalification professionnelle, handicapés...) ?	Quelle sera l'influence du projet sur la valeur immobilière ?	Comment créer en partie avec l'existant ?
Réalisation	Peut-on limiter et mesurer les impacts environnementaux des travaux ? Est-ce qu'un "chantier vert" peut être mis en place ?	Application la charte des chantiers à faible nuisance ?	Comment Informer et sensibiliser le public lors des travaux ?	Des règles de sécurité autour et sur le chantier ont-elles été appliquées ?	Peut-on utiliser des matériaux durables et faciles d'entretien ?	L'entreprise en charge de la réalisation est-elle certifiée ISO 14001 ?
Gestion	Peut-on diminuer l'utilisation de produits polluants et la consommation d'eau ? Quelles sont les mesures des impacts environnementaux significatifs et prévisibles du projet ?	Comment utiliser des méthodes et des outils ayant le minimum d'impact sur les riverains. (Machine non bruyantes où sinon aux heures les moins gênantes) ?	Comment Informer et sensibiliser les riverains pour les actions ponctuelles de gestion ?	Comment faire participer des associations dans la gestion ?	Comment peut-on réduire les coûts de gestion ?	Quels sont les gains énergétique et les gains économique ? Comment les améliorer ?

L'évaluation du territoire en matière de développement durable

Le Grand Lyon s'est doté dès les années 1990 d'un Observatoire de l'environnement créé afin de suivre l'avancement des deux Chartes d'écologie urbaine successives (1992 et 1997). Dans le cadre du premier Agenda 21, cet outil a été réorienté sur le domaine plus large du développement durable :

- en structurant non seulement un référentiel sur l'environnement (publié en 2004) mais élaborant également un référentiel sur le domaine social et sur l'économie,
- en synthétisant ces référentiels thématiques en un tableau de bord d'une quarantaine d'indicateurs de développement durable et expérimentant des indices synthétiques tels que les indices de développement humain des Nations Unies.

L'élaboration de cet Observatoire du développement durable a notamment fait l'objet de trois actions du précédent Agenda 21 (actions 84 à 86). Il s'agissait de développer d'un tableau de bord positionnant le territoire du Grand Lyon au regard des enjeux de l'Agenda 21 et non pas des seules compétences de l'institution communautaire.

• Tableau de bord développement durable - 2007

Les ressources mobilisées pour élaborer un tableau de bord développement durable

Bien que la nécessité de tels indicateurs ait été soulignée dès la Conférence de Rio en 1992, il n'existe pas de norme en la matière mais une multitude d'initiatives émanant d'organisations internationales, de gouvernements ou de collectivités.

L'élaboration du tableau de bord s'est donc appuyée sur les sources de données déjà existantes au Grand Lyon (tableaux de bord sur l'environnement et le social...) et à l'Agence d'urbanisme. Il n'a pas été créé de nouveaux indicateurs, à l'exception de l'adaptation locale de l'Indice de Développement Humain des Nations Unies en 2006.

La démarche du Grand Lyon s'est voulue partagée. Ainsi les indicateurs du tableau de bord social ont été élaborés, entre autres, avec les services du Conseil général, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Education Nationale, dans le cadre d'échanges sur deux années. Le Conseil de Développement du Grand Lyon s'est également saisi au 1^o semestre 2007 de la question. Cet échange a permis de confronter les indicateurs existants au regard de la société civile et a notamment fait ressortir de nouveaux champs d'investigation.

Les choix méthodologiques retenus

On peut résumer ainsi les orientations méthodologiques adoptées :

- Ventiler les indicateurs selon les cinq finalités du développement durable définies par le Référentiel national des Agendas 21 locaux du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable. Pour chaque orientation, un indicateur-phare a été identifié : il sert de balise.
- Travailler sous la forme d'un tableau de bord de 30 à 40 indicateurs au maximum.
- Se focaliser sur les tendances d'évolution de l'agglomération.
- Privilégier les indicateurs dont le rythme d'actualisation correspond a minima au rythme politique de l'agglomération, ce qui a pu être atteint pour tous les indicateurs, sauf ceux issus des enquêtes ménages-déplacements à rythme décennal.
- Intégrer des indicateurs disponibles à une échelle géographique inférieure à la Communauté urbaine (communes et conférences des maires), afin de permettre la visualisation d'écart territoriaux au sein du Grand Lyon.

Un tableau de bord de 26 indicateurs en 2007

Une liste de 26 indicateurs est proposée. Pourquoi 26 indicateurs et non 40, comme initialement envisagé ? En fait, en cours de route, plusieurs nouveaux thèmes ont émergé (vieillesse de la population, discriminations, compétitivité du territoire...). Ils seront analysés en 2008 : dès lors, il est apparu judicieux de réserver un volume d'une dizaine d'indicateurs pour ces thèmes, l'objectif final maximal de 40 indicateurs étant ainsi respecté.

Organisation du tableau de bord d'indicateurs de développement durable		
Enjeux de développement durable (référentiel national)	Indicateurs-phares	Nombre d'indicateurs
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires	L'accès à la santé, à l'éducation et aux revenus : l'Indice de Développement Humain local	6
Lutte contre le changement climatique	Les émissions de gaz à effet de serre du territoire	5
Préservation des ressources	L'occupation des sols : le taux d'artificialisation des sols	5
Accès des habitants à une bonne qualité de vie	L'exposition de la population à la pollution de l'air : le dioxyde d'azote en zones urbaines	5
Promotion de modes de développement et de consommation durables	L'implication des habitants dans des pratiques durables : le taux de refus de tri des déchets ménagers	5

L'empreinte écologique n'a pas été retenue. Faute d'un mode de calcul stabilisé à l'échelon local, cet indice, défini à l'échelle des états, ne peut pas servir d'indicateur opérationnel et régulier mais seulement d'indication d'un ordre de grandeur. Elle n'en demeure pas moins un excellent outil de sensibilisation : c'est en ce sens que le Grand Lyon l'utilise avec le logiciel Terragones de simulation d'empreinte écologique, dans le cadre du son Plan d'Education au Développement Durable adopté en 2006.

Liste des indicateurs de développement durable proposés

Enjeux de développement durable	Indicateurs (indicateurs-phares en gras)
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires	L'accès à la santé, à l'éducation et aux revenus : l'Indice de Développement Humain local
	L'offre de logement aux foyers à bas revenus : le poids du parc locatif social
	Le partage des compétences : la part de jeunes adultes en difficulté de lecture
	L'accès à l'emploi : les demandeurs d'emploi de longue durée
	Les disparités hommes-femmes : le chômage des femmes
	Le taux de participation aux élections locales
Lutte contre le changement climatique	Les émissions de gaz à effet de serre du territoire
	La consommation énergétique du territoire
	La part de la voiture dans les déplacements des résidents du Grand Lyon
	La part des transports en commun et des modes doux dans les déplacements de proximité : les déplacements des enfants vers les écoles
	L'implication des habitants : les installations d'énergies renouvelables
Préservation des ressources	L'occupation des sols : le taux d'artificialisation des sols
	La pression sur les nappes phréatiques : le taux de mobilisation de la ressource en eau potable
	Les rejets dans le Rhône et la Saône : la performance de dépollution des matières azotées
	L'état de la biodiversité : l'indice de biodiversité du Grand Lyon
Accès des habitants à une bonne qualité de vie	L'exposition de la population à la pollution de l'air : le dioxyde d'azote
	L'exposition de la population au bruit
	L'exposition de la population aux risques naturels et technologiques
	La sécurité routière : les accidents de la route avec dommages corporels
	L'appréciation de la qualité de vie par les habitants
Promotion de modes de développement et de consommation durables	L'implication des habitants dans des pratiques durables : le taux de refus de tri des déchets ménagers
	Le réinvestissement local des revenus des entreprises : les bases de la taxe professionnelle
	Investir sans obérer le futur : la capacité de désendettement de la Communauté urbaine
	L'implication des entreprises et des administrations dans des pratiques durables : le nombre d'abonnés des PDE
	La part des enfants en école élémentaire bénéficiant d'une éducation au développement durable

Les indicateurs sont développés en annexe.

ANNEXE

DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE GRAND LYON

OCTOBRE 2007

Introduction

Le Grand Lyon s'est doté dès les années 1990 d'un Observatoire de l'environnement, afin de suivre l'avancement des deux Chartes d'écologie urbaine successives (1992 et 1997). Dans le cadre du premier Agenda 21, cet outil a été réorienté sur le domaine plus large du développement durable :

- en structurant un tableau de bord sur l'environnement (publié en 2004) et en élaborant également un référentiel sur le domaine social et sur l'économie,
- en synthétisant ces référentiels thématiques en un tableau de bord d'une quarantaine d'indicateurs de développement durable et en expérimentant des indices synthétiques tels que l'Indice de Développement Humain des Nations Unies.

Il s'agit pour la collectivité de disposer d'un outil à même de rendre compte de son exemplarité au regard des principes qui ont guidé sa démarche d'Agenda 21, principes inspirés de la Charte d'Aalborg, dont le Grand Lyon est signataire : solidarité, précaution, durabilité des patrimoine, économie responsable, participation et partenariat

L'objectif est donc de disposer d'un tableau de bord positionnant le territoire du Grand Lyon sur le thème du développement durable, au-delà des seules compétences de l'institution communautaire.

A - Les ressources mobilisées

Bien que la nécessité de tels indicateurs ait été soulignée dès la Conférence de Rio en 1992, il n'existe pas de norme en la matière mais une multitude d'initiatives émanant d'organisations internationales, de gouvernements ou de collectivités.

L'élaboration du tableau de bord s'est appuyée sur la valorisation des nombreuses sources de données déjà existantes au Grand Lyon (tableaux de bord sur l'environnement et le social...) et à l'Agence d'urbanisme. Il n'a pas été créé de nouveaux indicateurs, à l'exception de l'adaptation locale de l'Indice de Développement Humain des Nations Unies.

La démarche du Grand Lyon s'est voulue partagée. Ainsi le tableau de bord social a été élaboré, entre autres, avec les services du Conseil général, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Éducation Nationale, dans le cadre d'échanges sur deux années. Le Conseil de Développement du Grand Lyon s'est également saisi au 1^{er} semestre 2007 de la question. Cet échange a permis de confronter les indicateurs existants au regard de la société civile et a notamment fait ressortir de nouveaux champs d'investigation.

B - Les choix méthodologiques

On peut résumer ainsi les orientations méthodologiques adoptées :

- Ventiler les indicateurs selon les cinq enjeux du développement durable définis par le Référentiel national des Agendas 21 locaux du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable. Pour chaque orientation, un indicateur-phare a été identifié : il sert de balise.
- Travailler sous la forme d'un tableau de bord de 30 à 40 indicateurs au maximum.
- Se focaliser sur les tendances d'évolution de l'agglomération.
- Privilégier les indicateurs dont le rythme d'actualisation correspond a minima au rythme politique de l'agglomération, ce qui a pu être atteint pour tous les indicateurs, sauf ceux issus des enquêtes ménages-déplacements à rythme décennal.
- Intégrer des indicateurs disponibles à une échelle géographique inférieure à la Communauté urbaine (communes et conférences des maires), afin de permettre la visualisation d'écart territoriaux au sein du Grand Lyon.

C - Une appréciation des tendances d'évolution

Les indicateurs retenus sont par nature hétérogènes. Les tendances d'évolution apparaissent plus importantes que les valeurs absolues.

En fonction des séries temporelles disponibles, chaque indicateur fait l'objet d'une appréciation de sa tendance d'évolution. Cette appréciation est réalisée au regard des enjeux et principes de l'Agenda 21 et est représentée synthétiquement comme suit :

- + : évolution positive au regard des enjeux de l'Agenda 21
- = : situation stable
- - : évolution négative au regard des enjeux de l'Agenda 21

L'appréciation est réalisée sur la base de valeurs de références : objectifs politiques ou réglementaires, valeurs de comparaison. Elle est complétée, le cas échéant, par des représentations cartographiques, notamment pour permettre la visualisation d'écarts territoriaux.

D - Organisation générale des indicateurs

Une liste de 26 indicateurs est proposée. Pourquoi 26 indicateurs et non 30 ou 40, comme initialement envisagé ? En fait, en cours de route, plusieurs nouveaux thèmes ont émergé (vieillesse de la population, discriminations, compétitivité du territoire...). Ils seront analysés en 2008 : dès lors, il est apparu judicieux de réserver un volume d'une dizaine d'indicateurs pour ces thèmes, l'objectif final maximal de 40 indicateurs étant ainsi respecté.

Organisation du tableau de bord d'indicateurs de développement durable		
Enjeux de développement durable (référentiel national)	Indicateurs-phares	Nombre d'indicateurs
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires	L'accès à la santé, à l'éducation et aux revenus : l'Indice de Développement Humain local	6
Lutte contre le changement climatique	Les émissions de gaz à effet de serre du territoire	5
Préservation des ressources	L'occupation des sols : le taux d'artificialisation des sols	5
Accès des habitants à une bonne qualité de vie	L'exposition de la population à la pollution de l'air : le dioxyde d'azote en zones urbaines	5
Promotion de modes de développement et de consommation durables	L'implication des habitants dans des pratiques durables : le taux de refus de tri des déchets ménagers	5

E - Présentation des indicateurs

Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche synthétique organisée sur le modèle suivant

Titre de l'indicateur	
Que prend-on en compte ?	Définition de l'indicateur et description de son contexte.
Qu'apprend-on ?	Résultats et conclusion sur le territoire du Grand Lyon
Source	Source des données
Échelle	Échelle géographique de validité et de disponibilité de l'indicateur. Dans une majorité de cas, des déclinaisons à l'échelle communale ou des Conférences des Maires sont proposées.
Lien	Lien avec les politiques et les dispositifs partenariaux du Grand Lyon.
Appréciation	Illustration
Appréciation de la situation au sein du Grand Lyon (voir supra) : + = -	Graphique ou carte

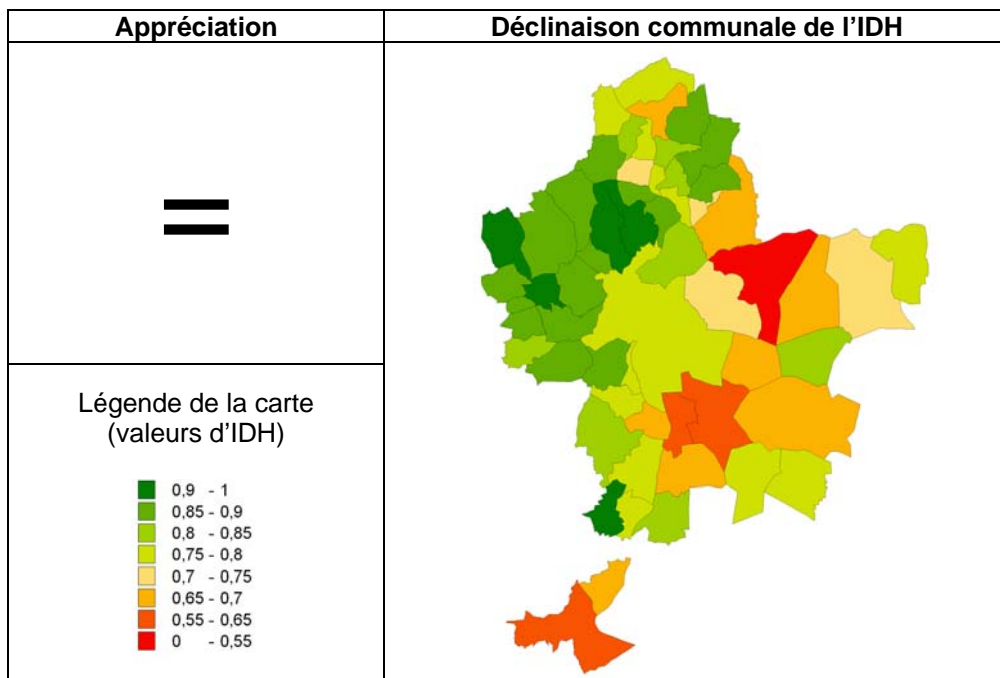
F - Liste détaillée des indicateurs

Enjeux de développement durable	Indicateurs (indicateurs-phares en rouge)	Appréciation (2007)	Page
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires	L'accès à la santé, à l'éducation et aux revenus : l'Indice de Développement Humain local	=	8
	L'offre de logement aux foyers à bas revenus : le poids du parc locatif social	+	9
	Le partage des compétences : la part de jeunes adultes en difficulté de lecture	=	10
	L'accès à l'emploi : les demandeurs d'emploi de longue durée	+	11
	Les disparités hommes-femmes : le chômage des femmes	+	12
	Le taux de participation aux élections locales	-	13
Lutte contre le changement climatique	Les émissions de gaz à effet de serre du territoire	=	15
	La consommation énergétique du territoire	-	16
	La part de la voiture dans les déplacements des résidents du Grand Lyon	+	17
	La part des transports en commun et des modes doux dans les déplacements de proximité : les déplacements des enfants vers les écoles	=	18
	L'implication des habitants : les installations d'énergies renouvelables	Pas d'appréciation	19
Préservation des ressources	L'occupation des sols : le taux d'artificialisation des sols	=	21
	La pression sur les nappes phréatiques : le taux de mobilisation de la ressource en eau potable	+	22
	Les rejets dans le Rhône et la Saône : la performance de dépollution des matières azotées	=	23
	L'état de la biodiversité : l'indice de biodiversité du Grand Lyon	=	24
	Le traitement des déchets ménagers : le taux de valorisation des déchets	+	25
Accès des habitants à une bonne qualité de vie	L'exposition de la population à la pollution de l'air : le dioxyde d'azote	-	27
	L'exposition de la population au bruit	=	28
	L'exposition de la population aux risques naturels et technologiques	=	29
	La sécurité routière : les accidents de la route avec dommages corporels	+	30
	L'appréciation de la qualité de vie par les habitants	+	31
Promotion de modes de développement et de consommation durables	L'implication des habitants dans des pratiques durables : le taux de refus de tri des déchets ménagers	+	33
	Le réinvestissement local des revenus des entreprises : les bases de la taxe professionnelle	+	34
	Investir sans obérer le futur : la capacité de désendettement de la Communauté urbaine	+	35
	L'implication des entreprises et des administrations dans des pratiques durables : le nombre d'abonnés des PDE	+	36
	La part des enfants en école élémentaire bénéficiant d'une éducation au développement durable	=	37

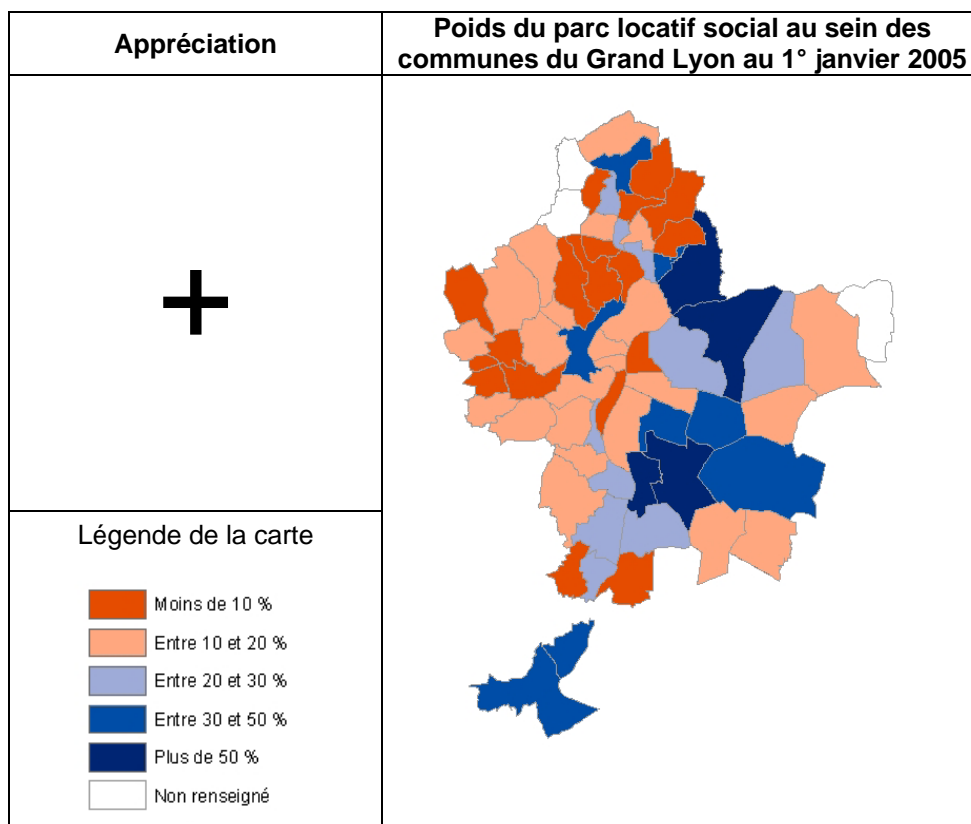
**COHÉSION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES**

L'accès à la santé, à l'éducation et aux revenus : l'Indice de Développement Humain local

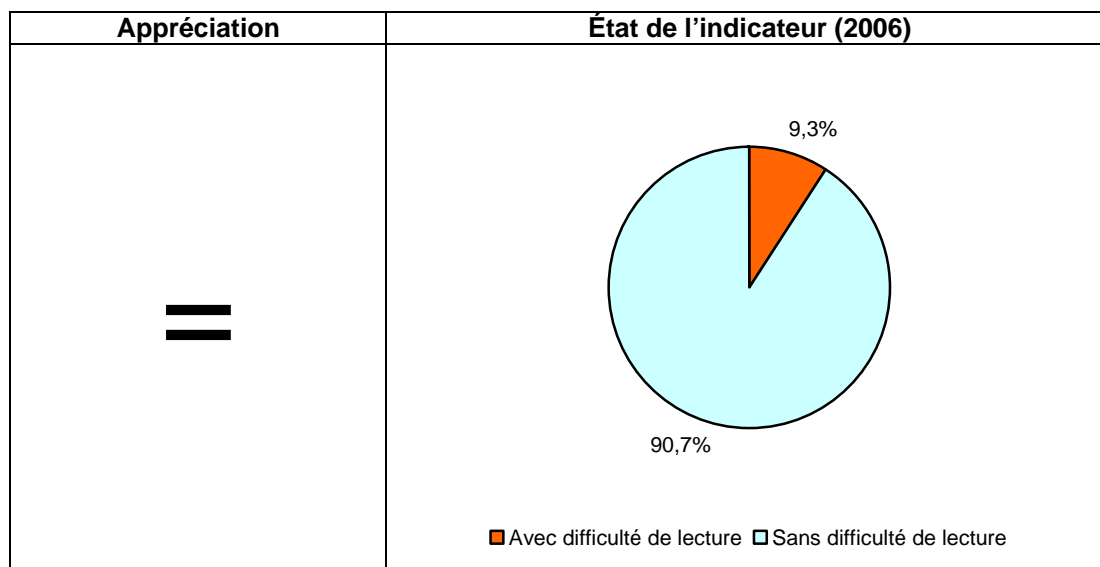
Que prend-on en compte ?	<p>L'Indice de Développement Humain a été développé par le Programme des Nations Unies pour le Développement à l'échelle des États, sur la base d'une moyenne entre 3 composantes relatives à l'espérance de vie, à l'accès à l'éducation et au niveau de richesse. L'IDH est exprimé sur une échelle de 0 à 1. Le Grand Lyon l'a décliné localement en 2006, en conservant la même architecture et le même mode de calcul mais en faisant appel à des données statistiques disponibles à une échelle fine (communes ou groupements de communes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espérance de vie à la naissance (accès à la santé), - part des personnes de plus de 15 ans sorties du système scolaire avec diplôme (accès à l'éducation), - valeur médiane des revenus fiscaux des ménages par commune (niveau de vie).
Qu'apprend-on ?	<p>Le résultat calculé en 2006 donne une valeur globale satisfaisante de 0,75 pour le Grand Lyon.</p> <p>Cette situation cache néanmoins une grande disparité entre les 57 communes (IDH variant de 0,52 à 0,92) : si l'espérance de vie est assez homogène sur l'agglomération, les revenus sont par contre deux fois plus élevés dans certaines communes de l'ouest par rapport à celles de l'est. De plus, l'examen des données, commune par commune, met en lumière une très forte corrélation entre la réussite scolaire et le niveau des revenus.</p> <p>L'IDH local est ainsi un outil d'objectivation et de suivi des disparités au sein de l'agglomération.</p>
Sources	Observatoire régional de la Santé ; INSEE ; Direction générale des impôts.
Échelle	Grand Lyon et communes
Lien	Politique de la ville



L'offre de logement aux foyers à bas revenus : le poids du parc locatif social	
Que prend-on en compte ?	Le poids du parc locatif social est obtenu en rapportant le nombre de logements locatifs sociaux au nombre total de résidences. L'article 55 de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 a fixé un objectif de 20 % de logements locatifs sociaux dans les villes de plus de 3 500 habitants au sein des agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.
Qu'apprend-on ?	Le poids du parc locatif social est très variable d'une commune à l'autre. Toutefois, à l'échelle du Grand Lyon, ce poids reste stable à 23 % depuis 2000. Cette stabilité est positive : d'une part l'objectif de 20 % assigné par la loi est dépassé à l'échelle de l'agglomération, d'autre part, la stabilité constatée traduit le fait que le rythme de production de logements sociaux a suivi le rythme d'augmentation de la construction neuve dans l'agglomération. Néanmoins, ce résultat global ne saurait dissimuler des disparités marquées d'une commune à l'autre et une demande en logements sociaux restant élevée : il y a en moyenne trois demandes de logement social pour une offre. Le Programme Local de l'Habitat du Grand Lyon adopté le 10 janvier 2007 a mis l'accent sur l'offre en logements sociaux et prévoit une accélération de la production de logements à bas loyers et un rééquilibrage territorial de l'offre.
Source	DDE du Rhône ; Direction générale des impôts.
Échelle	Grand Lyon et communes
Lien	Politique de la ville

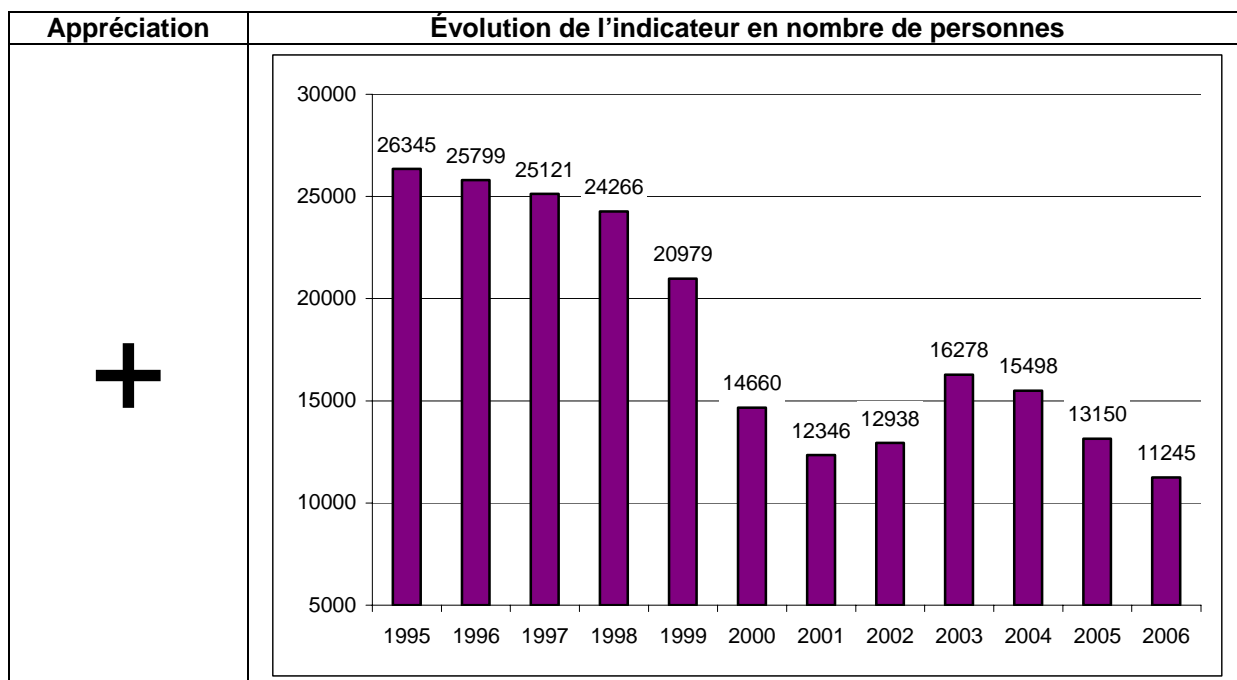


Le partage des compétences : la part de jeunes adultes en difficulté de lecture	
Que prend-on en compte ?	Cet indicateur illustre le niveau d'alphabétisation à l'entrée dans la vie adulte. Lors des Journées d'Appel de Préparation à la Défense, tous les jeunes hommes et les jeunes femmes de nationalité française et nés après 1979 passent un test de lecture préparé par l'Éducation nationale. Il n'existe pas de valeur de référence sur ce sujet, mais on peut aisément considérer qu'un territoire dont 25 % des jeunes ayant une difficulté de lecture ne se situe pas dans une dynamique positive.
Qu'apprend-on ?	9,3 % des jeunes du Grand Lyon participant aux Journées d'Appel de Préparation à la Défense en 2006 ont été détectés en difficulté de lecture, c'est-à-dire avec une très faible capacité de compréhension en lecture suivie d'un texte simple. Cette proportion est inférieure à la moyenne nationale (10,9 % en 2005) mais supérieure à celle du département du Rhône (8 % en 2006). Dans le Rhône, alors que le nombre de participants diminue légèrement entre 2004 et 2006, la part des jeunes en difficultés de lecture a augmenté sur la même période. Cette tendance n'est pas positive (le détail pour 2004 pour le Grand Lyon n'est pas connu).
Source	Ministère de la Défense
Échelle	Grand Lyon
Lien	Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale du Grand Lyon

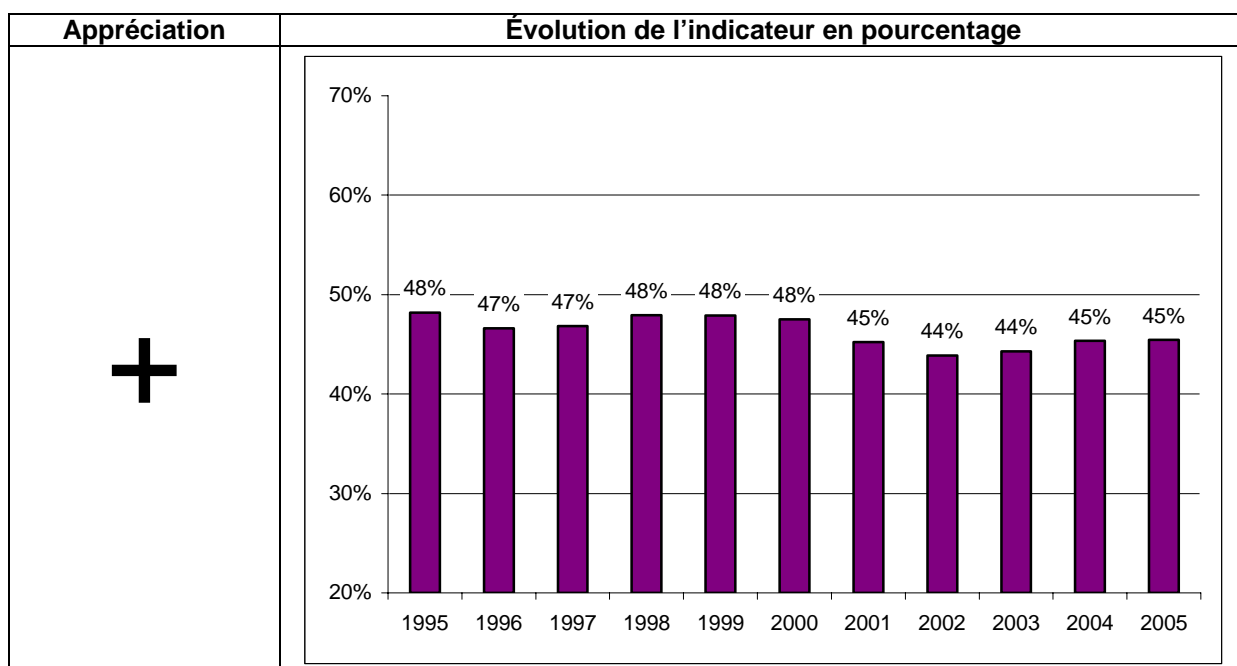


L'accès à l'emploi : les demandeurs d'emploi de longue durée

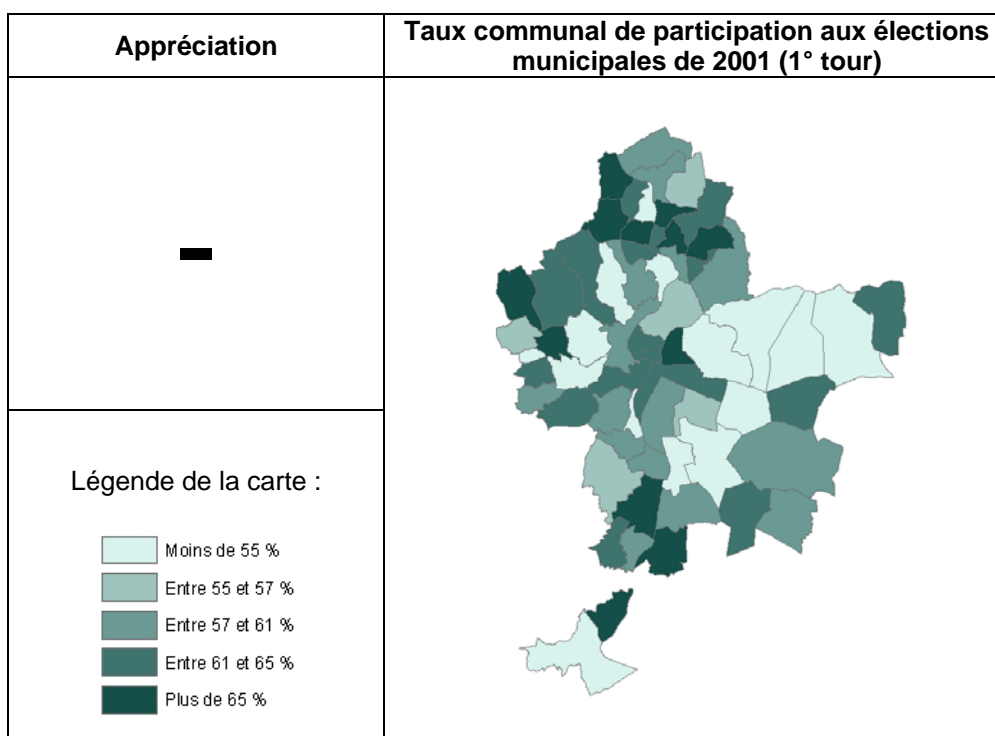
Que prend-on en compte ?	<p>Le nombre de demandeurs d'emploi pris en compte ici correspond au nombre de personnes inscrites à l'ANPE au 31 décembre d'une année, disponibles immédiatement et à la recherche d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein.</p> <p>Parmi ces personnes, on distingue les demandeurs d'emploi dits de longue durée : les personnes inscrites à l'ANPE depuis plus d'un an et ainsi particulièrement vulnérable à l'exclusion sociale.</p> <p>Les personnes en recherche d'emploi non inscrites à l'ANPE ne sont pas prises en compte et restent une population difficile à apprécier. On notera qu'il n'est pas possible de calculer un taux de chômage (nombre de demandeurs rapporté à la population active) à des échelles territoriales infra-départementales.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>A l'instar du nombre global de demandeurs d'emploi, le nombre demandeurs d'emploi de longue durée au sein du Grand Lyon, chroniquement élevé vers 1995, a connu une forte baisse entre 1998 et 2000, suivie d'une nouvelle hausse.</p> <p>Toutefois, depuis 2004, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée est à nouveau en diminution et atteint en 2006 un niveau inférieur de 57 % par rapport à 1995.</p> <p>Cette situation traduit une nette amélioration.</p>
Source	OPALE, INSEE-ANPE
Échelle	Grand Lyon Déclinaison communale possible : nombre de demandeurs d'emploi
Lien	Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi du Grand Lyon



Les disparités hommes-femmes : le chômage des femmes	
Que prend-on en compte ?	L'indicateur retenu représente la part des femmes parmi le nombre global de demandeurs d'emploi du Grand Lyon. On appréhende ainsi, quantitativement, la question de la discrimination face à l'emploi au regard du genre. Les demandeurs d'emploi pris en compte ici sont les personnes inscrites à l'ANPE au 31 décembre d'une année, disponibles immédiatement et à la recherche d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein.
Qu'apprend-on ?	Le nombre global de demandeurs d'emploi au sein du Grand Lyon a connu depuis 1995 une forte baisse (près de 30 %). Cette baisse a été, quantitativement, particulièrement profitable aux femmes, dans la mesure où leur part parmi les demandeurs d'emploi a légèrement diminué. Ceci tend à indiquer qu'il n'y a quantitativement pas de discrimination à l'emploi à l'égard des femmes au sein du territoire du Grand Lyon. Toutefois, cette approche quantitative sur le nombre de demandeurs d'emploi ne saurait dissimuler des différences de revenus entre hommes et femmes à activité équivalente, au profit des premiers.
Source	OPALE, INSEE-ANPE
Échelle	Grand Lyon
Lien	Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi du Grand Lyon



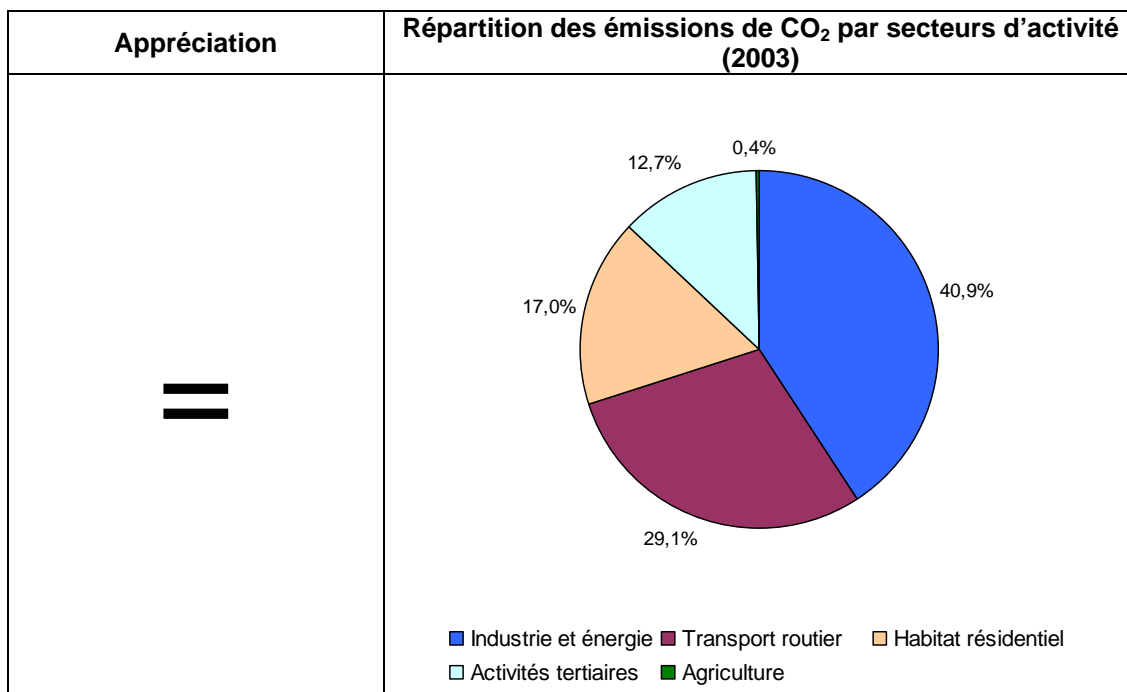
Le taux de participation aux élections locales	
Que prend-on en compte ?	<p>Cet indicateur illustre ainsi la mobilisation des habitants par rapport à la vie publique locale et au choix des édiles municipaux.</p> <p>Le taux de participation rapporte classiquement le nombre de votants au nombre de personnes inscrites sur les listes électorales. L'accent est délibérément mis sur les scrutins à caractère local car, à l'échelle nationale, la tendance est à un fort écart d'abstentionnisme entre les scrutins nationaux et les scrutins locaux, au détriment de ces derniers.</p> <p>L'indicateur est construit ici en mesurant l'écart entre le taux local au taux national pour un même scrutin. Le taux de participation local est ainsi positionné dans une fourchette de 10 % de part et d'autre du taux national.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Lors du scrutin municipal (premier tour) de 2001, le taux de participation a atteint en moyenne sur le Grand Lyon 57,7 %, soit une valeur nettement inférieure à la moyenne nationale (62,8 %) pour ce scrutin. En ce sens, l'appréciation n'est pas satisfaisante. Son évolution au regard des scrutins municipaux de 2008 sera à surveiller.</p> <p>Le taux de participation au premier tour des élections municipales de 2001 s'est également traduit par de fortes disparités entre les communes du Grand Lyon. Les habitants des communes de l'est se sont globalement nettement moins déplacés pour voter que ceux des communes de l'Ouest, et le taux d'inscription sur les listes étaient également plus bas en 2001 à l'est qu'à l'ouest.</p> <p>On notera enfin que l'écart classiquement observé entre scrutins locaux et nationaux est vérifié : le taux de participation au 1^o tour des élections présidentielles de 2007 est en effet monté à 85,7 % en moyenne sur le Grand Lyon.</p>
Source	Préfecture du Rhône ; Ministère de l'Intérieur.
Échelle	Grand Lyon et communes



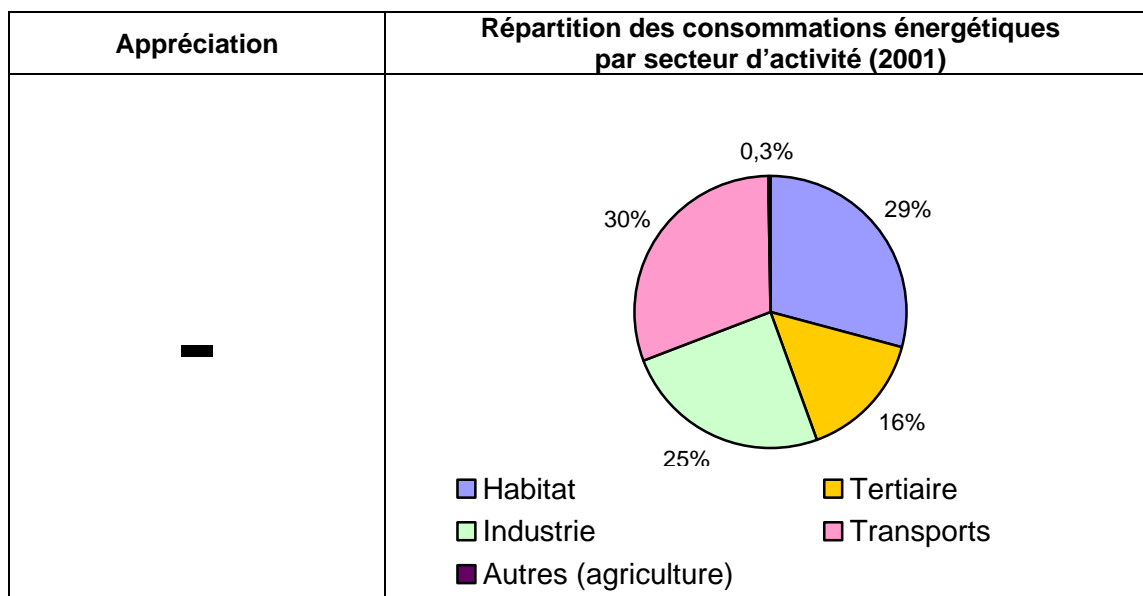
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Que prend-on en compte ?	<p>Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines, et en premier lieu celles de dioxyde de carbone issu de la combustion des ressources énergétiques fossiles, sont aujourd'hui attestées comme une menace majeure et planétaire, responsable d'évolutions climatiques. La loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique de la France du 13 juillet 2005 a établi l'objectif d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 (par référence à 2000) et en janvier 2007 la Commission Européenne a fixé l'objectif d'une réduction de 20 % d'ici à 2020.</p> <p>Dans ce cadre, le Grand Lyon a mis en place avec COPARLY un suivi régulier des émissions annuelles de dioxyde de carbone à l'échelle de l'agglomération. Ce suivi comptabilise les émissions annuelles directes de dioxyde de carbone, exprimées en tonnes. Il a été établi dans un premier temps en 2006 pour l'année 2003 et sera complété chaque année.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Les émissions du territoire du Grand Lyon représentaient pour l'année 2003 8,042 millions de tonnes, soit 6,7 tonnes par habitant. Ce chiffre est inférieur à la moyenne régionale de 8 tonnes par habitant : cette différence s'explique par la densité urbaine de l'agglomération. En effet, si l'on détaille les émissions par habitant à l'échelle des communes du Grand Lyon, il apparaît que les communes les moins densément peuplées ont des émissions par habitant plus importantes que le centre urbain de l'agglomération lyonnaise. Il en va de même pour les communes industrielles.</p>
Source	COPARLY
Échelle	Grand Lyon et communes
Lien	Plan Climat du Grand Lyon



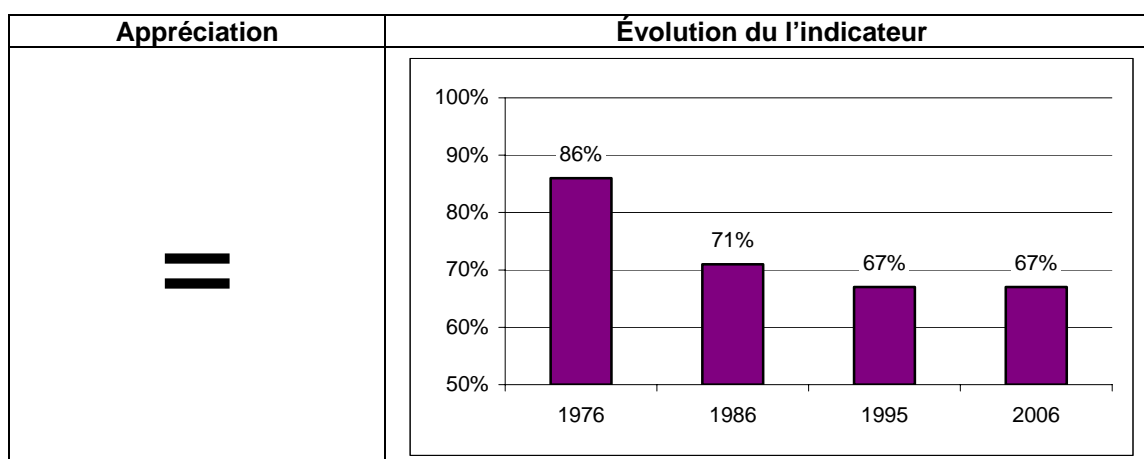
La consommation énergétique du territoire	
Que prend-on en compte ?	<p>Le Grand Lyon a réalisé en 1991, 1997 et 2001 des diagnostics des consommations énergétiques de l'agglomération, en croisant des données d'activité ou d'équipements avec des hypothèses de consommations unitaires. Ces travaux seront actualisés à partir de 2008 en lien avec le suivi des émissions de dioxyde de carbone.</p> <p>Les résultats de 2001, présentés ici, donnent une répartition des consommations énergétiques par secteur d'activité (résidentiel, industriel, transports, agriculture).</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Les consommations énergétiques globales de l'ensemble de l'agglomération atteignent près de 4 millions de mégawatts-heures en 2001, soit près de 30 % d'augmentation par rapport à 1990. Cette augmentation peut résulter pour partie d'une évolution du mode de calcul mais s'inscrit dans une tendance nationale alarmante : 36 % d'augmentation des consommation énergétiques primaires entre 1980 et 2004.</p> <p>Le secteur de l'habitat représente près de 31 % des consommations en 2001. C'est le lieu de forts enjeux d'économies d'énergie, notamment en matière d'isolation des logements antérieurs à 1975 (ceux-ci représentent les deux tiers des habitations de l'agglomération). Le poids du logement, en nette progression depuis 1990, ne s'explique pas seulement par l'accroissement du parc mais aussi par les nouvelles exigences d'équipements, souvent dispendieuses en énergie (climatisation...).</p> <p>Le second secteur d'activité le plus consommateur est l'industrie mais il faut noter que sa progression est plus faible que les autres secteurs sur la période 1990-2001 (20 % contre 30 % en moyenne).</p> <p>Le domaine des transports, qui consomme près de 23 % de l'énergie totale, a bénéficié de progrès réalisés par les constructeurs même s'ils sont compensés en partie par l'augmentation du trafic.</p>
Source	COPARLY
Échelle	Grand Lyon
Lien	Plan Climat du Grand Lyon



La part de la voiture dans les déplacements des résidents du Grand Lyon	
Que prend-on en compte ?	<p>Les déplacements automobiles sont une des principales sources de pollution de l'air de l'agglomération lyonnaise, d'émission de gaz à effet de serre et une source non négligeable de consommation d'espace (occupation des voiries). La répartition des modes de déplacements est connue grâce aux enquêtes dites ménages-déplacements, réalisées tous les 10 ans environ. Elles mesurent des évolutions de fond correspondant à des changements de comportements importants. Ces enquêtes ont été menées en 1986, 1995 et 2006 (12 000 personnes en 2006).</p> <p>L'indicateur porte uniquement sur les résidents du Grand Lyon. Il peut être exprimé de deux manières complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en part des voitures dans le nombre de déplacements, - en distances parcourues en voiture. <p>L'indicateur en part du nombre de déplacements est disponible de 1986 à 2006 et dispose d'une valeur-objectif pour 2005 de 51 % de part des voitures (Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise). L'indicateur en distances parcourues n'est pas encore disponible pour l'enquête de 2006.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>L'enquête de 1995 a mis en évidence une forte augmentation de la part de la voiture au détriment des autres modes de transport, aussi bien en termes de nombre de déplacements que de distances parcourues. En revanche, l'enquête de 2006 met en lumière une inversion de la tendance : les déplacements en voiture sont en très nette baisse par rapport à 1995, bien que l'équipement automobile soit globalement en hausse.</p> <p>En nombre de déplacements, la part des voitures est de 47,4 % en 2006 : l'objectif de 51 % est ainsi nettement dépassé. Toutefois cette baisse est compensée par un allongement des distances parcourues (7 % en moyenne).</p> <p>On notera que le recul en nombre de déplacements de la voiture s'opère en particulier au profit des transports en commun avec une hausse sensible de ceux-ci (part de 15,3 % en 2006). Cette progression place le Grand Lyon au premier rang des villes de province pour la mobilité en transports en commun.</p>
Source	SYTRAL - Grand Lyon
Échelle	Grand Lyon
Lien	Plan de Déplacement Urbain du Grand Lyon

Appréciation	Évolution de l'indicateur																	
	En pourcentage des déplacements	En distance parcourue (millions de kilomètres)																
+	<table border="1"> <caption>En pourcentage des déplacements</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Part des voitures (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1986</td> <td>48,2%</td> </tr> <tr> <td>1995</td> <td>51,9%</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>47,4%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Part des voitures (%)	1986	48,2%	1995	51,9%	2006	47,4%	<table border="1"> <caption>En distance parcourue (millions de kilomètres)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Distance (millions de km)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1986</td> <td>8,3</td> </tr> <tr> <td>1995</td> <td>11,4</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Distance (millions de km)	1986	8,3	1995	11,4	2006	-
Année	Part des voitures (%)																	
1986	48,2%																	
1995	51,9%																	
2006	47,4%																	
Année	Distance (millions de km)																	
1986	8,3																	
1995	11,4																	
2006	-																	

La part des transports en commun et des modes doux dans les déplacements de proximité : les déplacements des enfants vers les écoles	
Que prend-on en compte ?	<p>Les déplacements des enfants vers les écoles représentent un trafic journalier conséquent. La classe d'âge considérée est celle des élèves du primaire (5 à 9 ans). Les modes de transport pris en compte sont les transports en commun et les modes dits « doux » : marche et vélo. Cet indicateur illustre l'effort des habitants pour adapter leurs pratiques au regard de la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre.</p> <p>La répartition des modes de déplacements est connue grâce aux enquêtes dites ménages-déplacements, réalisées tous les 10 ans. Elles mesurent des évolutions de fond correspondant à des changements de comportements importants. Leur fréquence ne permet par contre pas de repérer des évolutions fines, liées à des actions ponctuelles de la collectivité. Ces enquêtes ont été menées en 1976, 1986, 1995 et 2006.</p> <p>L'indicateur prend en compte le nombre de déplacements et non les distances parcourues : on considère en effet ici le choix de mode de déplacement par les parents pour leurs enfants.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>En 2006, la part cumulée des transports en commun et des modes doux représente 67 % des modes de déplacements vers l'école, soit la même valeur qu'en 1995 mais une valeur très inférieure à celle de 1976 (86 %).</p> <p>Or lors des enquêtes passées, on observait une très nette érosion des déplacements à pied et une forte hausse de la voiture : elle a plus que doublé en 30 ans. On observe ainsi l'arrêt de cette tendance lourde lors de la dernière enquête. On retrouve là une inflexion déjà observée par ailleurs (baisse de la mobilité voiture...). Sans doute faut-il voir là en partie le résultat des politiques développées dans la dernière décennie (par exemple Pédibus...).</p>
Source	CERTU
Échelle	Grand Lyon Déclinaison communale possible : nombre de lignes Pédibus
Lien	Plan de Déplacement Urbain du Grand Lyon Plan d'Éducation au Développement Durable du Grand Lyon



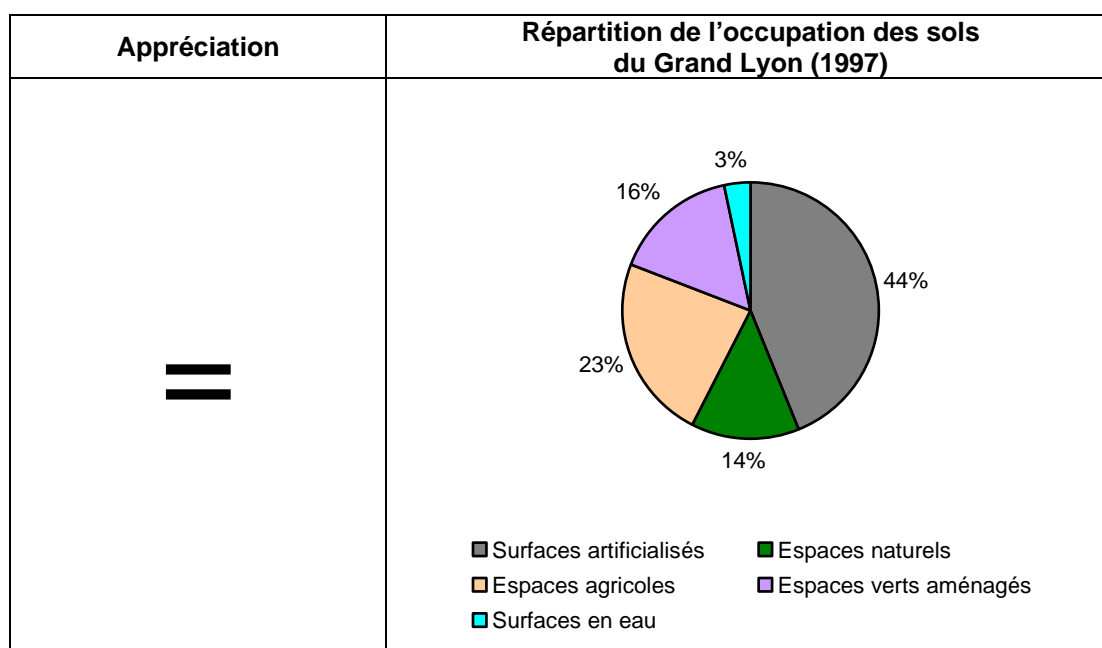
L'implication du territoire : les installations d'énergies renouvelables	
Que prend-on en compte ?	<p>Cet indicateur illustre l'engagement des habitants et des collectivités dans la mise en œuvre d'installations productrices d'énergies renouvelables, en comptabilisant la puissance cumulée de ces installations. Les sources d'énergie prises en compte sont la biomasse, le solaire thermique et le solaire photovoltaïque (le Grand Lyon comprend également un gisement d'hydroélectricité déjà exploité à plus de 99 %).</p> <p>La puissance cumulée de ces installations est objectivée au regard du gisement potentiel existant au sein de l'agglomération, gisement déterminé en 2006 pour le Grand Lyon. On notera que cette estimation tient notamment compte des contraintes urbanistiques, telles que les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Le Grand Lyon dispose d'un potentiel de production de 472 000 Mégawatts-heures/an en biomasse, solaire thermique et solaire photovoltaïque. Conjugué au gisement hydroélectrique, ce potentiel permettrait en 2015 de couvrir les besoins du Grand Lyon à hauteur de 6 % à partir des énergies renouvelables.</p> <p>Ce chiffre est à comparer à l'objectif de 10 % à l'horizon 2015 fixés à l'échelle nationale par la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique du 13 juillet 2005. La différence de 4 % s'explique par le caractère urbain du Grand Lyon, peu propice par exemple à l'installation de grandes unités éoliennes et dont les contraintes urbanistiques peuvent limiter fortement les installations individuelles de panneaux solaires.</p> <p>En 2005, 139 930 Mégawatts-heures/an étaient exploités au sien du Grand Lyon, soit 30 % de l'objectif potentiel pour 2015. Il s'agit tant d'installations individuelles que d'installations collectives publiques.</p>
Source	Grand Lyon et Agence Locale de l'Énergie
Échelle	Grand Lyon et communes
Lien	Plan Climat du Grand Lyon

Les données disponibles en 2007 ne permettent pas d'apprécier la tendance d'évolution : celle-ci sera possible à compter de 2008 dans le cadre d'un suivi des installations d'énergies renouvelables en cours de mise en place.

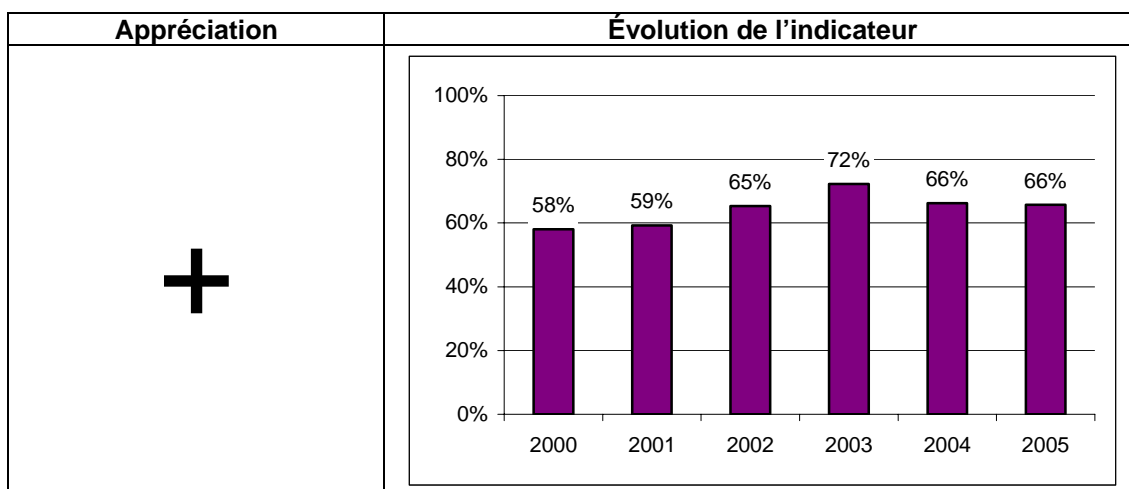
PRÉSERVATION DES RESSOURCES

L'occupation des sols : le taux d'artificialisation des sols

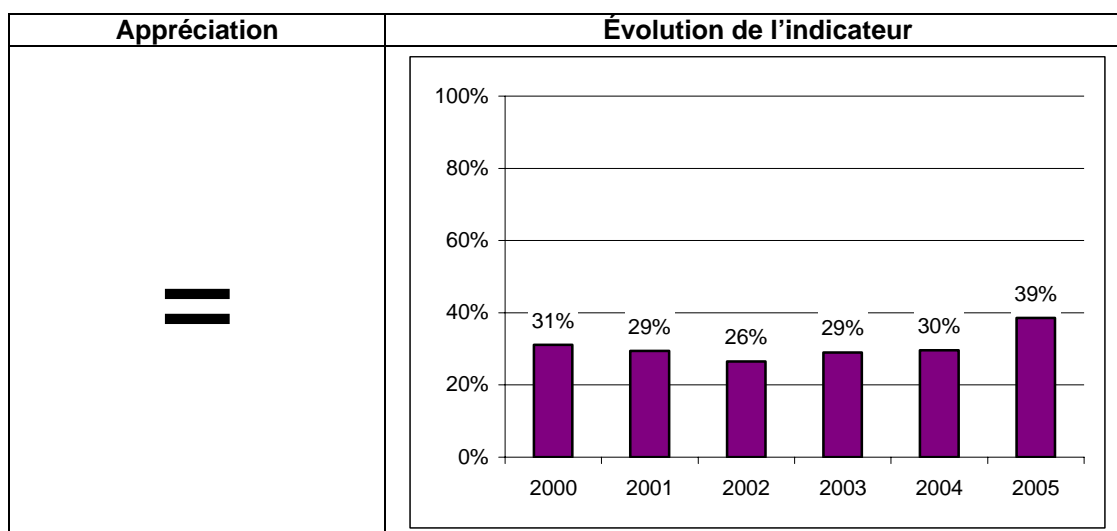
Que prend-on en compte ?	La loi de Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 a introduit un objectif de maîtrise de l'étalement urbain et donc de l'artificialisation des sols. L'indicateur est obtenu par photo-interprétation de vues aériennes (campagnes de 1993 et 1997), qui seront actualisées par les analyses satellitaires plus récentes mises en place dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale. La photo-interprétation permet de déterminer un domaine artificialisé, les surfaces en eau et une « trame verte » constituée des espaces végétalisés pas ou peu bâtis (surfaces agricoles et dites naturelles ainsi que les espaces verts aménagés en continuité avec les précédents et de surface significative). Les surfaces artificialisées le sont définitivement : l'objectivation se fait en comparaison à une valeur antérieure (celle de 1993).
Qu'apprend-on ?	La répartition des différents types d'espaces dans le Grand Lyon est conforme à ce que l'on peut attendre pour une grande agglomération. Le domaine artificialisé représente 43,9 % des surfaces des 55 communes de 1997 (44,2 % en 1993), avec un gradient décroissant depuis Lyon et Villeurbanne. On compte également 23 % d'espaces agricoles (principalement dans l'est), 14 % d'espaces naturels (principalement des espaces boisés, dans l'ouest et le nord) et 3 % de surfaces en eau. De 1993 à 1997, la part du domaine artificialisé est stable, n'évoluant qu'à la marge : ce résultat, à confirmer avec les analyses ultérieures (2008), indique ainsi une maîtrise de l'étalement de l'agglomération. Le symbole d'appréciation « = » est retenu pour l'heure.
Source	Grand Lyon
Échelle	Grand Lyon et conférences des Maires (2008)
Lien	Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise Plan Local d'Urbanisme du Grand Lyon



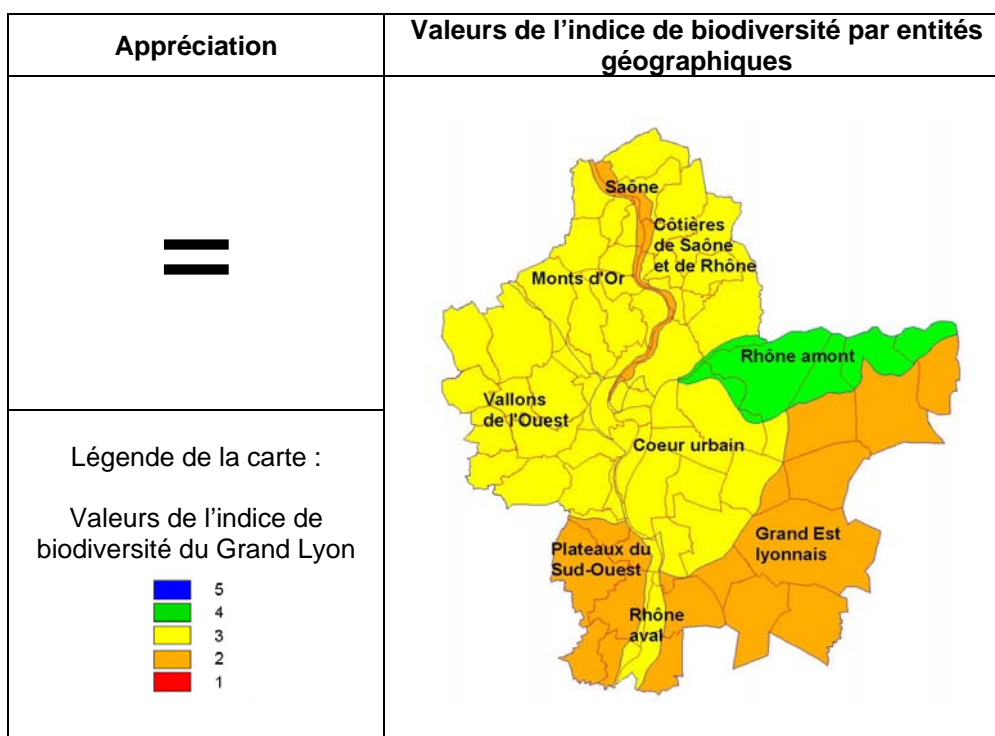
La pression sur les nappes phréatiques : le taux de mobilisation de la ressource en eau potable	
Que prend-on en compte ?	L'indicateur est calculé en rapportant chaque année la production moyenne journalière du mois le plus fort au volume journalier maximum exploitable à dire d'expert par les captages en eau du Grand Lyon sur le site de Crépieu-Charmy (500 000 m ³ quotidiens multipliés par le nombre de jours de l'année). Crepieu-Charmy assurant 98 % de la production en eau potable du Grand Lyon, cet indicateur intègre la quasi-totalité des volumes pompés par la collectivité, quels qu'en soient les usages (consommation des habitants, nettoyage de voiries...), et illustre ainsi la pression exercée sur les nappes phréatiques de l'agglomération. Il faut toutefois noter que cet indicateur n'intègre pas les pompages privés (particuliers, agriculteurs, industriels).
Qu'apprend-on ?	La valeur de 80 % est à retenir comme seuil à ne pas dépasser : au-delà de cette valeur il n'y a plus guère de marge de manœuvre en cas de pic de consommation (par exemple en période estivale). Le taux de mobilisation de la ressource en eau potable oscille selon les années entre 58 et 72 %, soit des valeurs nettement en-deçà du seuil de 80 %. La valeur maximale est atteinte en 2003, année de canicule. Cet indicateur indique ainsi une pression de la collectivité modérée sur les nappes et permet d'envisager sous de bons augures, en matière de consommation d'eau, l'accueil de nouveaux habitants.
Source	Grand Lyon - Direction de l'Eau
Échelle	Grand Lyon Déclinaison pour les Conférences des Maires : volumes d'eau consommés.
Lien	Schéma Général d'Alimentation en Eau Potable du Grand Lyon



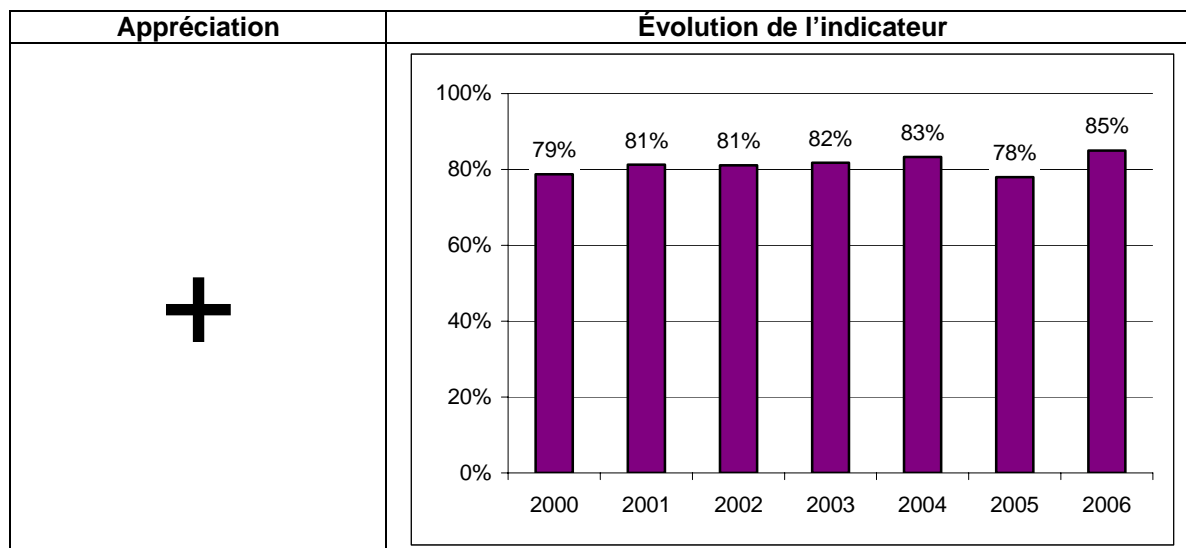
Les rejets dans le Rhône et la Saône : la performance de dépollution des matières azotées	
Que prend-on en compte ?	<p>Le Grand Lyon a pour mission de traiter les eaux usées de l'agglomération. Il dispose dans ce but de huit stations d'épuration, celles de Saint-Fons et Pierre-Bénite absorbant 90 % des eaux collectées. Les eaux traitées rejoignent ensuite le Rhône. Parmi les polluants majeurs issus des eaux usées, les matières azotées génèrent une dégradation écologique des cours d'eau par eutrophisation.</p> <p>L'indicateur est calculé sur la base des flux entrant et sortant d'azote réduit en kg/jour dans les stations d'épuration du Grand Lyon (on utilise les chiffres consolidés annuels). Il illustre la capacité de la collectivité à limiter l'impact des rejets d'assainissement sur les cours d'eau.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>La performance pour l'année 2005 est assez faible (39%). Il en va de même pour les années précédentes. En effet, la construction des installations d'épuration du Grand Lyon datant des années 70, aucune des stations actuelles n'a été conçue pour traiter l'azote. Des travaux de mise à niveau à St Fons (1992-1995) permettent d'y traiter l'azote. De même, la station de Pierre-Bénite dispose depuis 2006 d'unités de traitement pour les matières azotées. Ainsi, la performance de dépollution des matières azotées, faible jusqu'en 2005, s'améliorera sensiblement à partir de 2006.</p> <p>Les conséquences sur l'environnement ne sont néanmoins pas fortes. D'une part l'agglomération lyonnaise ne se situe pas dans une zone sensible à l'eutrophisation. D'autre part le Rhône, compte-tenu de son débit, dispose d'une forte capacité de dilution : ainsi sur 10 ans, le nombre de mesures physico-chimiques indiquant une mauvaise qualité de l'eau du Rhône reste très faible, à l'amont comme à l'aval de l'agglomération, indiquant ainsi un faible impact de l'agglomération.</p>
Source	Grand Lyon - Direction de l'Eau
Échelle	Grand Lyon
Lien	Schéma Directeur d'Assainissement du Grand Lyon



L'état de la biodiversité : l'indice de biodiversité du Grand Lyon	
Que prend-on en compte ?	<p>Le Grand Lyon a développé, en partenariat avec les associations de défense de l'environnement de l'agglomération, un indice sur la biodiversité et la qualité des milieux naturels. Cet indice intègre l'importance spatiale des milieux naturels au sein des grandes entités géographiques de son territoire et la qualité écologique de ces milieux (suivi d'espèces emblématiques : lièvre, avifaune forestière...).</p> <p>Un premier état des lieux a été dressé en 2005, sur la base de données récoltées en 2003. Renouvelée régulièrement, cette approche a pour objectif d'appréhender les évolutions de la biodiversité et des milieux naturels tant en termes quantitatifs (surfaces) qu'en terme qualitatif (état des milieux) au sein de l'agglomération.</p> <p>Cet indice, exprimé sur une échelle de 1 à 5, revêt un caractère exploratoire, en partie lié au mode d'échantillonnage variable d'une entité géographique à l'autre (variabilité des sources d'information, variabilité des milieux et donc du nombre d'échantillons d'un secteur à l'autre).</p>
Qu'apprend-on ?	<p>La note globale du Grand Lyon (intégrant le poids surfacique des différentes entités géographiques) est moyenne, ce qui est logique pour un territoire urbanisé. On notera que la note n'est pas spécifiquement mauvaise.</p> <p>Cet indice souligne clairement l'importance du secteur du Rhône amont en terme de richesse écologique de l'agglomération. Certaines entités géographiques quantitativement riches en espaces naturels (bois, prairies...) sont discriminées compte tenu d'une qualité écologique limitée de ces milieux (Mont d'Or, Vallons de l'Ouest). Le cœur urbain arrive au même niveau que les Monts d'Or et les Vallons de l'Ouest grâce aux parcs urbains favorables à l'avifaune. Les zones de grande culture présentent la qualité globale la plus faible (Grand Est Lyonnais).</p>
Source	Grand Lyon
Échelle	Grand Lyon et Conférences des Maires
Lien	Politique agricole et Projets Nature du Grand Lyon



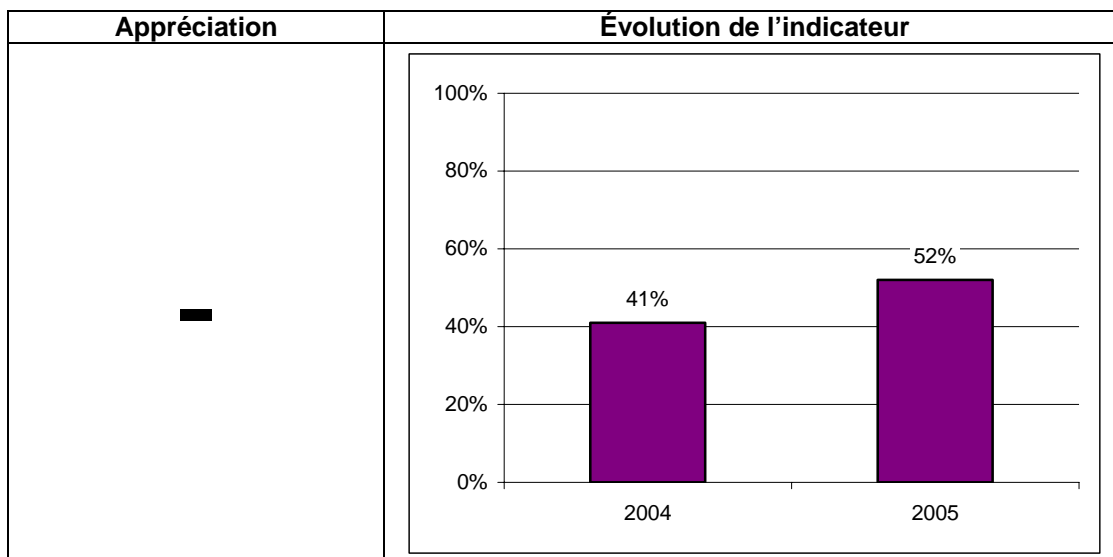
Le traitement des déchets ménagers : le taux de valorisation des déchets	
Que prend-on en compte ?	<p>Cet indicateur illustre la capacité du Grand Lyon à valoriser les déchets collectés plutôt qu'à les stocker en enfouissement, ce qui constitue un legs négatif pour les prochaines générations.</p> <p>Cet indicateur rapporte à la quantité totale de déchets ménagers et assimilés, collectés par le Grand Lyon sur son territoire, la somme des déchets faisant soit l'objet d'un recyclage après collecte sélective (tonnages entrés en centres de tri sans refus de tri, déchets dangereux traités, tonnages compostés), soit l'objet d'une valorisation énergétique par incinération (tonnages en entrée des usines d'incinération). Pour éviter les doubles comptes, les mâchefers et les métaux récupérés après incinération et recyclés par la suite ne sont pas comptabilisés : ils résultent en effet des tonnages entrés en valorisation énergétique.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Globalement, les quatre cinquièmes des déchets collectés par le Grand Lyon font l'objet d'une valorisation. Parmi ces déchets valorisés, 63 % ont fait l'objet en 2006 d'une valorisation énergétique par incinération, 5 % d'une valorisation par compostage et 17 % d'un recyclage.</p> <p>La valorisation énergétique est réalisée dans les centres de Lyon Sud et de Rillieux-la-Pape : l'énergie est récupérée sous forme d'électricité et de chaleur (vapeur d'eau). Les deux centres de l'agglomération ont fourni en 2006 une chaleur alimentant l'équivalent de 58 000 logements.</p> <p>La diminution du taux de valorisation en 2005, par rapport aux années précédentes, résulte d'importants travaux de mise aux normes des centres de valorisation énergétique, avec arrêt des fours.</p>
Source	Grand Lyon - Direction de la Propreté
Échelle	Grand Lyon Déclinaison communale : quantités collectées en tri sélectif
Lien	Stratégie Déchets du Grand Lyon



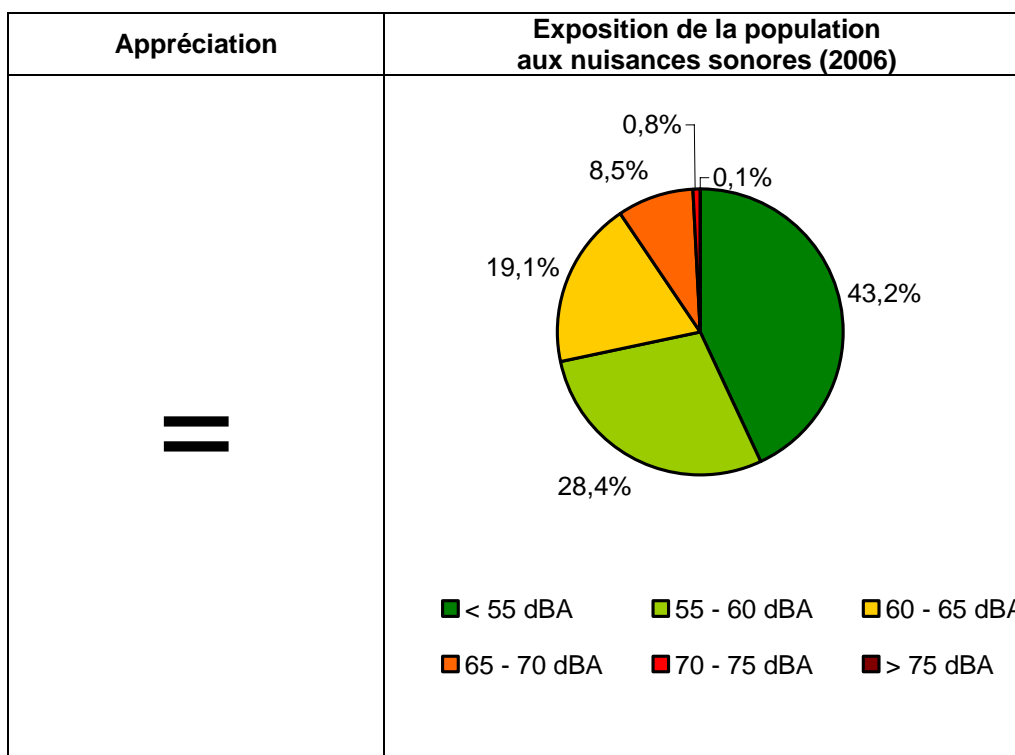
ACCÈS DES HABITANTS À UNE BONNE QUALITÉ DE VIE

L'exposition de la population à la pollution de l'air : le dioxyde d'azote

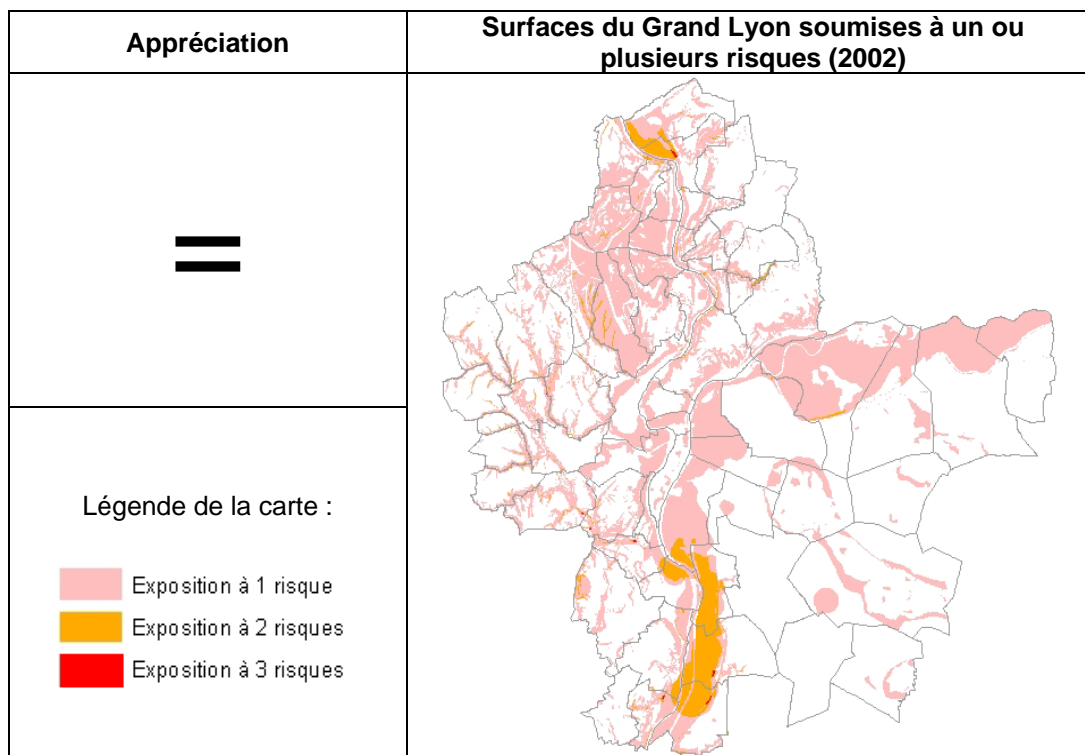
Que prend-on en compte ?	<p>Le dioxyde d'azote est l'un des polluants atmosphériques les plus importants sur le territoire du Grand Lyon. Issu des activités de combustion, le dioxyde d'azote est principalement émis par les moteurs à explosion des véhicules, ainsi que par les chaufferies et les fours industriels. C'est un gaz irritant qui peut diminuer la fonction respiratoire. Il concourt également à la formation de l'ozone.</p> <p>L'indicateur est une estimation de la part de population résidente du centre urbain (Lyon et Villeurbanne), qui est exposée à des concentrations annuelles moyennes de dioxyde d'azote supérieures à 40 microgrammes/m³ (valeur réglementaire objectif pour 2010). Cet indicateur est calculé depuis 2004 pour le suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Les variations quotidiennes du taux de dioxyde d'azote montrent une part prépondérante de la pollution d'origine automobile. De même, les concentrations sont décroissantes au fur et à mesure de l'éloignement des centres urbains.</p> <p>Au sein du cœur urbain, on constate ainsi de très mauvais résultats et une forte pollution de proximité : en 2005, 52 % de la population du centre urbain sont exposés à des concentrations annuelles moyennes supérieures à la valeur objectif.</p> <p>Cette situation insatisfaisante confirme l'intérêt des actions de réduction du transit automobile dans le cœur urbain, mises en place au travers du Plan de Déplacement Urbain et confirmée dans le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère.</p>
Source	COPARLY
Échelle	Cœur urbain (Lyon et Villeurbanne) Déclinaison Grand Lyon : nombre annuel de jours de bonne qualité de l'air
Lien	Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise



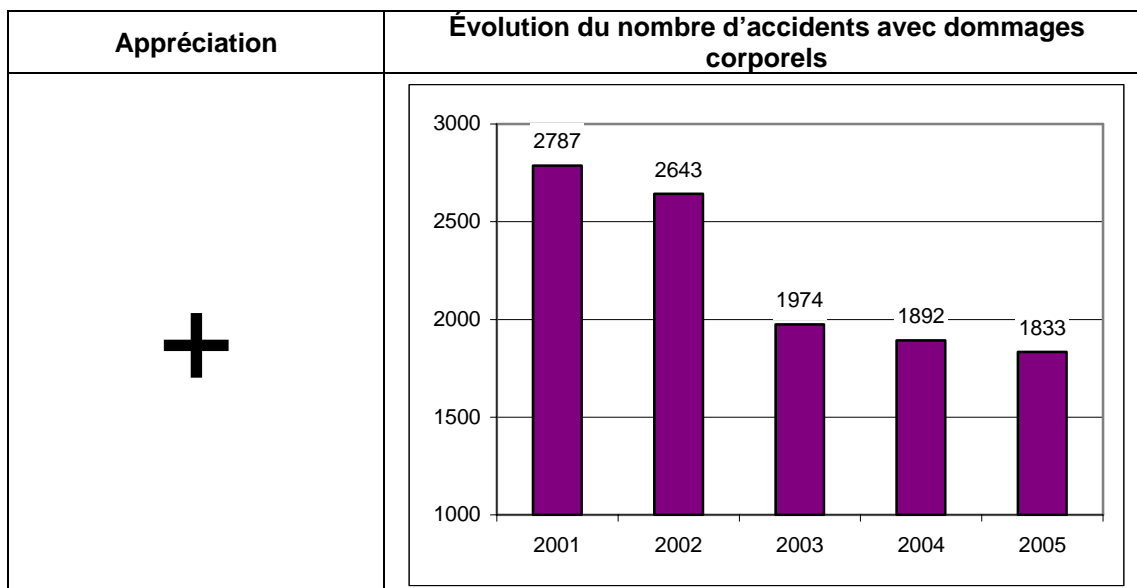
L'exposition de la population au bruit	
Que prend-on en compte ?	<p>Le bruit est un phénomène physique potentiellement gênant, voire source de troubles en particulier du sommeil. En 2006, 30 % des habitants du Grand Lyon jugent ainsi que le bruit est un problème important dans leur logement.</p> <p>La directive européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement (directive n° 2002/49/CE du 25 juin 2002) impose la réalisation et la publication de cartes de bruit stratégiques pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants avant 2008. Le Grand Lyon établit cette carte en 2007, sur la base de l'expérience locale de l'association Acoucité, qui joue un rôle d'observatoire du bruit pour l'agglomération depuis les années 1990 avec la mise en œuvre d'outils de mesure, de modélisation et d'enquêtes sur le terrain.</p> <p>L'indicateur retenu est calculé à partir de ces travaux : il s'agit la part de la population exposée la nuit en moyenne à plus de 55 décibels liés au bruit routier. Le seuil de 55 décibels correspond au passage d'une intensité sonore légère à une intensité sonore potentiellement gênante.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>A l'échelle de l'agglomération, avec une méthode de calcul maximaliste, 57 % de la population sont exposés la nuit en moyenne à plus de 55 décibels liés au bruit routier. Ce chiffre est important. Toutefois, seuls moins de 10 % de la population sont soumis à une intensité considérée comme élevée (plus de 65 décibels).</p>
Source	Grand Lyon - Mission Écologie Urbaine
Échelle	Grand Lyon et communes



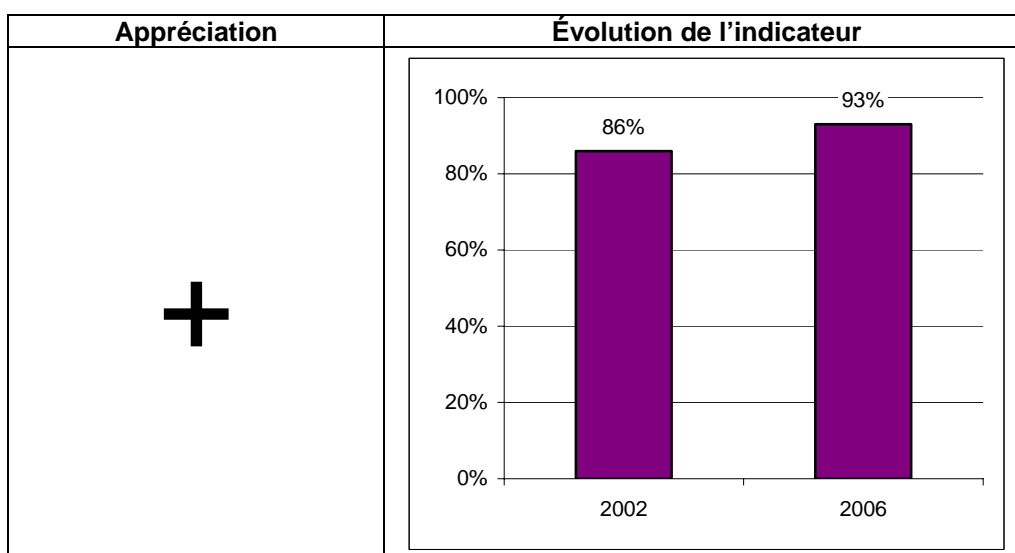
L'exposition de la population aux risques naturels et technologiques	
Que prend-on en compte ?	Le territoire du Grand Lyon est exposé à plusieurs risques majeurs d'ordre naturel ou technologique. Les risques majeurs naturels sont les inondations par la Saône, le Rhône et leurs ruisseaux affluents, les inondations par ruissellement pluvial urbain (lors de forts orages) et un risque géologique conséquent sur les pentes (mouvements de terrain, en particulier dans les zones de balmes). Les risques majeurs technologiques sont liés aux implantations industrielles, au transport de matières dangereuses et à la rupture du barrage de Vouglans. L'indicateur consiste en une comptabilisation de la population résidente au sein des surfaces exposées à un ou plusieurs risques naturels et/ou technologiques. Il illustre ainsi la vulnérabilité du territoire et de ses habitants.
Qu'apprend-on ?	En 2002, 32 % du territoire du Grand Lyon (hors Givors et Grigny) est exposé à au moins un risque. Plus de 360 000 personnes, soit 31 % de la population résidente , sont concernées sur leur lieu de résidence. Par ordre d'importance, il s'agit du risque d'inondation par la Saône et le Rhône (16 % de la population résidente), du risque géologique (7 %) puis le risque lié au ruissellement pluvial urbain (3 %) et enfin les risques technologiques (3 %). Cette exposition traduit une vulnérabilité à des phénomènes d'occurrence faible (dans le cas des inondations il s'agit des crues d'occurrence centennale) et non un danger immédiat. Elle est en revanche prise en compte dans le cadre des aménagements et des permis de construire afin de prévenir toute exposition inutile de la population résidente.
Source	Grand Lyon
Échelle	Grand Lyon Déclinaison communale : part d'exposition des territoires communaux
Lien	Plans de Prévention des Risques naturels et Technologiques de l'agglomération



La sécurité routière : les accidents de la route avec dommages corporels	
Que prend-on en compte ?	<p>Cet indicateur illustre le savoir vivre collectif de la population, au sens du respect de règles de vie en commun, avec l'exemple de la sécurité routière (partage de l'espace entre les différentes catégories d'usagers des voies publiques). Cet indicateur illustre également indirectement les résultats des efforts préventifs mis en œuvre par les collectivités (sensibilisation mais également résorption des points noirs dangereux).</p> <p>L'indicateur est construit à partir des registres de police et de gendarmerie sur les accidents corporels au sein de l'agglomération pour tous les types de voirie, qu'elles soient de compétence communale, communautaire, départementale ou nationale. On retient le nombre d'accidents avec dommages corporels (blessés et morts), en considérant son évolution depuis l'année 2001.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Au plan national, le nombre d'accidents et de victimes sur les routes a fortement diminué depuis 2002 à l'exception des territoires urbains, où le nombre d'accidents a augmenté en 2004 et 2005, en particulier concernant les piétons et les usagers de deux-roues.</p> <p>Le Grand Lyon échappe à cette tendance des aires urbaines car, depuis 2001, les accidents de la route avec dommages corporels y diminuent constamment, passant de plus de 2700 en 2003 à un peu plus de 1830 en 2005 (soit une baisse de 34 %). Le nombre de blessés est également en diminution mais celui des tués reste stable à 47 morts par an en moyenne.</p> <p>La situation est donc positive mais les efforts en matière de sécurité routière doivent être maintenus.</p>
Source	DDE d'après chiffres DDSP, Gendarmerie et CRS.
Échelle	Grand Lyon
Lien	Chartes Piétons et Vélos du Grand Lyon

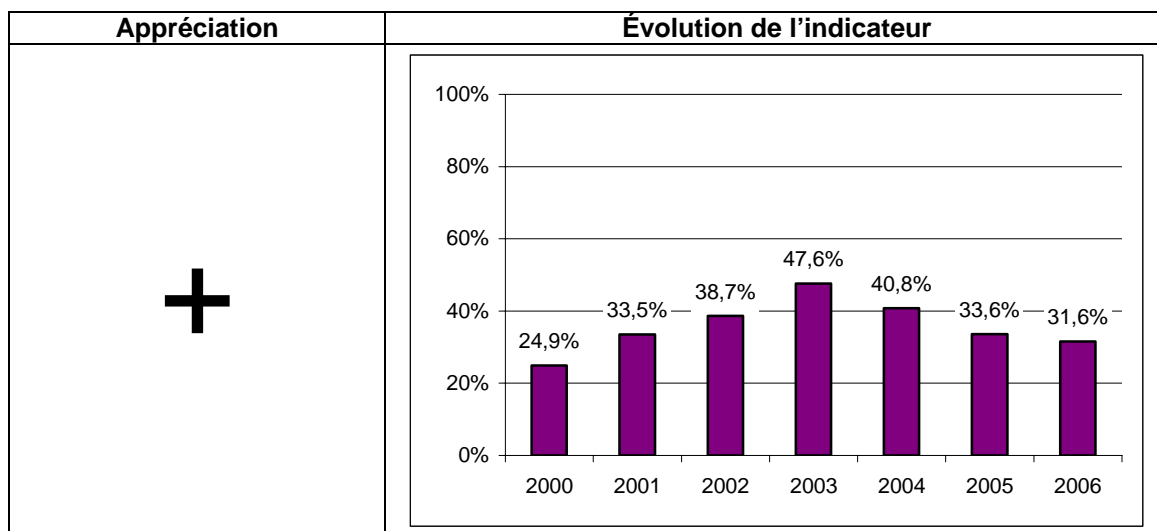


L'appréciation de la qualité de vie par les habitants	
Que prend-on en compte ?	Le Grand Lyon a réalisé en 2002 et 2006 une enquête de perception sur l'environnement et le cadre de vie auprès de 1000 habitants de l'agglomération. Cette enquête contient notamment une question sur l'appréciation de la qualité de vie sur le lieu d'habitation. L'indicateur comptabilise les personnes se déclarant satisfaites ou très satisfaites.
Qu'apprend-on ?	Le bilan est très positif pour l'agglomération lyonnaise : on constate un très haut niveau de satisfaction des habitants en matière de qualité de vie, avec 86 % des personnes interrogées en 2002 et 93 % en 2006. En 2002 comme en 2006, les personnes interrogées classent les facilités de déplacements en transports en commun et la présence de commerces et de services de proximité en tête des critères de qualité de vie. Viennent ensuite, par ordre d'importance décroissante, les relations de voisinage puis la qualité de l'air et de l'eau (critère stable). La pollution de l'air est en 2002 comme en 2006 la principale préoccupation des habitants en matière d'environnement.
Source	Grand Lyon
Échelle	Grand Lyon
Lien	Agenda 21 du Grand Lyon

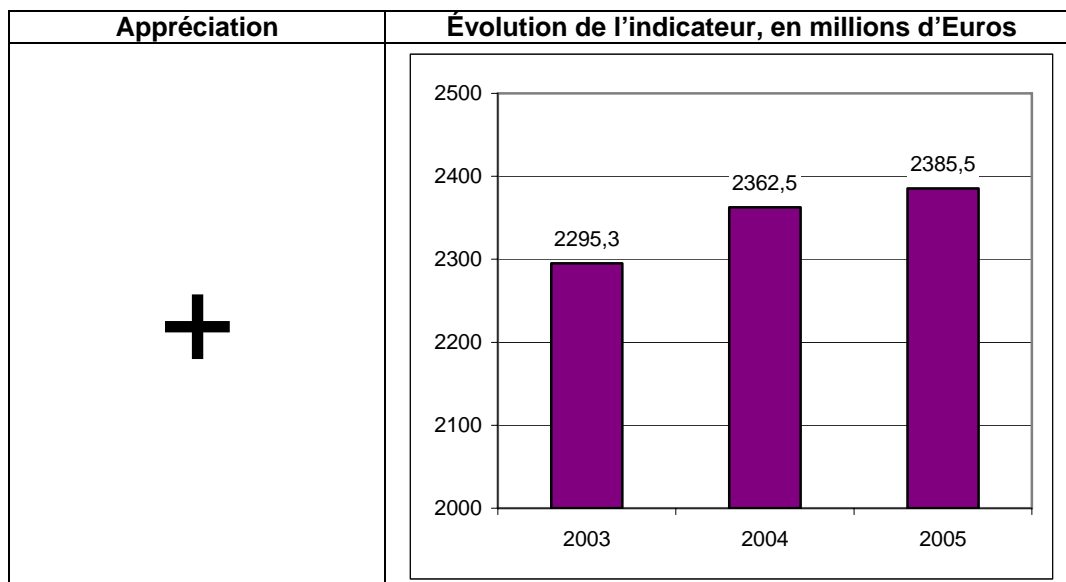


PROMOTION DE MODES DE DÉVELOPPEMENT ET DE
CONSOMMATION DURABLES

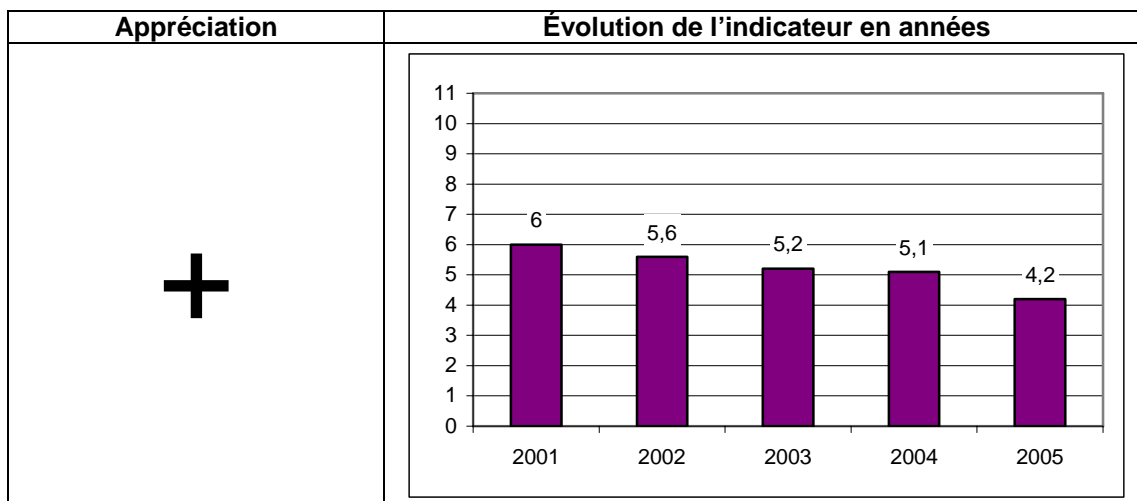
L'implication des habitants dans des pratiques durables : le taux de refus de tri des déchets ménagers	
Que prend-on en compte ?	<p>La collecte sélective permet une séparation à la source, au niveau des habitants, entre les ordures ménagères et les matériaux recyclables (emballages, métaux, papiers, cartons...). Après leur collecte, ces derniers sont envoyés dans quatre centres de tri du Grand Lyon, où ils sont séparés par matière puis expédiés vers des filières de recyclage.</p> <p>Toutefois, à l'entrée en centres de tri, une part de ces déchets peut être refusée, du fait d'un tri incorrect des déchets par les habitants. Ces déchets refusés sont envoyés à l'incinération, voire en enfouissement, et ne peuvent ainsi pas faire l'objet d'un recyclage.</p> <p>Exprimé en pourcentage, le taux de refus de tri représente la part de ces volumes refusés dans les centres de tri du Grand Lyon. Cet indicateur illustre, au travers de la question du tri sélectif, l'engagement des habitants pour la mise en œuvre de pratiques quotidiennes favorables à un développement durable.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>La mise en place de la collecte sélective s'est déroulée de 1996 à 2002 par phases successives, d'abord sur les communes périphériques pavillonnaires puis sur les communes à forte densité en habitat collectif. Ceci explique la baisse de performance jusqu'en 2003, où le taux de refus de tri atteignait un peu plus de 47 %. Les actions de sensibilisation auprès des habitants et les campagnes de communication ont permis de ramener le taux de refus de tri à 31,6 % en 2006.</p> <p>Ces résultats sont encourageants, indiquant une amélioration notable de la pratique du tri par les habitants du Grand Lyon. Toutefois, ces derniers résultats restent encore éloignés de l'objectif de 20 % fixé par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Rhône. La vigilance reste donc d'actualité.</p>
Source	Grand Lyon - Direction de la Propreté
Échelle	Grand Lyon et communes
Lien	Stratégie Déchets du Grand Lyon



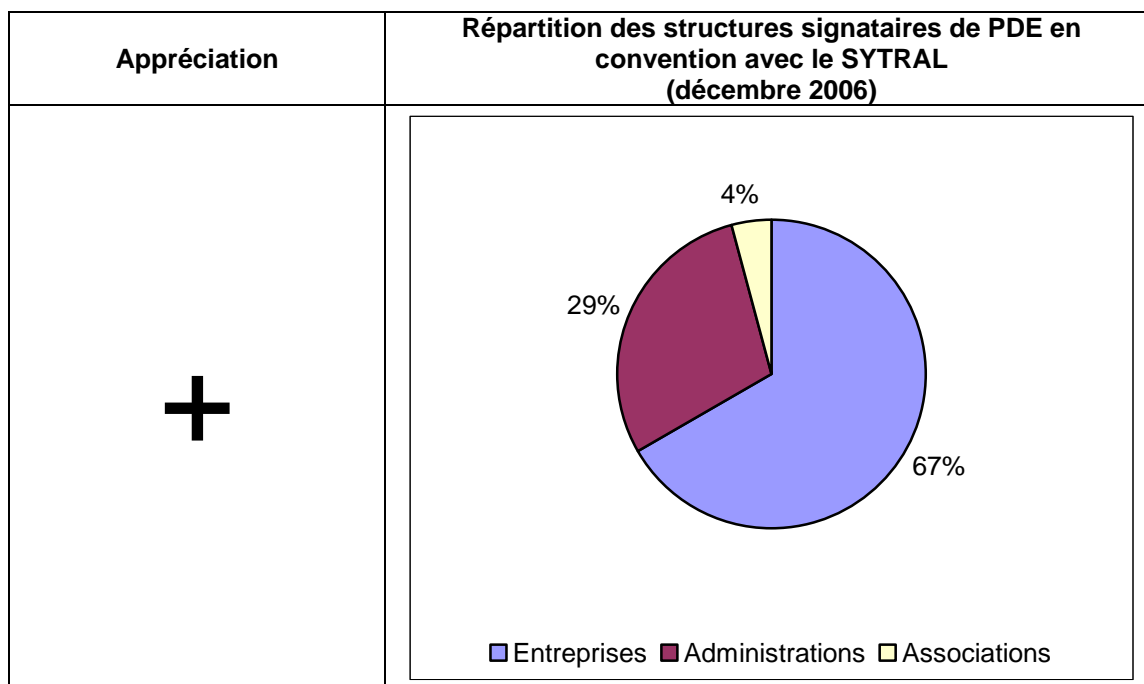
Le réinvestissement local des revenus des entreprises : la base de la taxe professionnelle	
Que prend-on en compte ?	La taxe professionnelle est établie sur la valeur locative des immobilisations corporelles des entreprises : sa base représente à l'échelle d'un territoire donné le capital de production, sous forme de biens sociaux (bâtiments, machines...). L'évolution de cette base fournit ainsi une illustration du dynamisme économique d'un territoire, sous réserve que ce dynamisme se traduise en investissements. Par ailleurs, la taxe professionnelle étant la ressource fiscale principale du Grand Lyon, l'évolution de sa base renseigne sur les marges de manœuvre de la collectivité. Elle est analysée au regard de l'année 2003, année d'introduction de la taxe professionnelle unifiée au Grand Lyon.
Qu'apprend-on ?	La base taxable au titre de la taxe professionnelle progresse de près de 4 % entre 2003 en 2005, pour atteindre 2 385,5 M€, ce qui traduit un dynamisme de l'économie de l'agglomération. 60 % de la base est constituée par les 500 plus gros établissements. Une analyse sur plusieurs années montre une très légère tendance à la concentration de la base entre 2003 et 2005 (une trop forte concentration rend un territoire vulnérable si surviennent des délocalisation de gros établissements). Les services représentent 83 % des activités contributives mais seulement 58 % de la base. L'industrie représente en revanche 14 % des activités contributive et 41 % de la base. Depuis 2001, la proportion et la part dans la base de la taxe professionnelle des activités industrielles décroissent légèrement, au profit des services, traduisant ainsi un mouvement progressif de mutation de l'économie de l'agglomération.
Source	Grand Lyon
Échelle	Grand Lyon
Lien	Politique économique du Grand Lyon



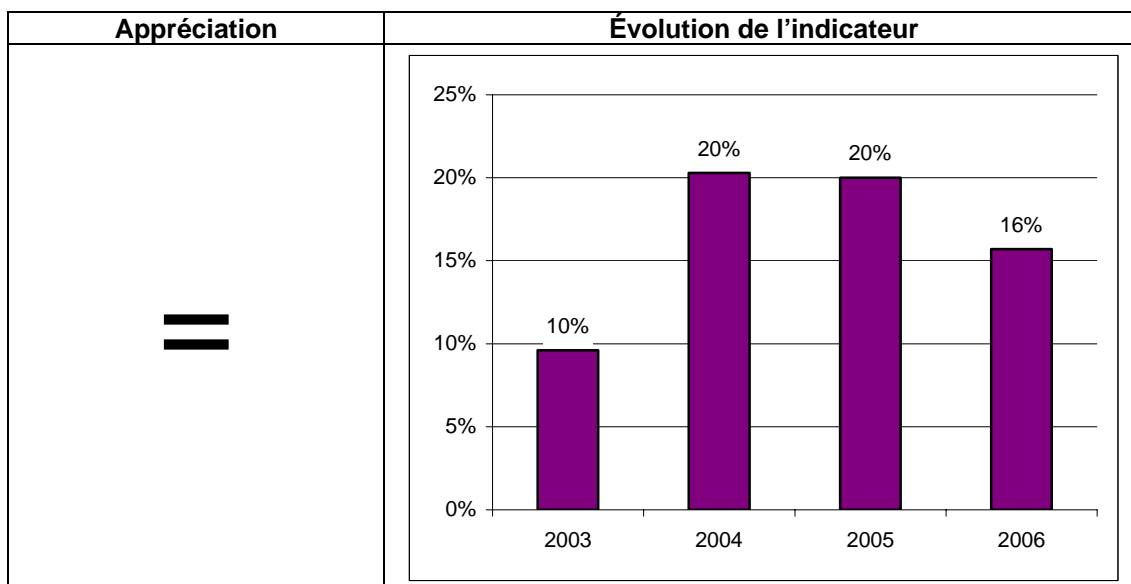
Investir sans obérer le futur : la capacité de désendettement de la Communauté urbaine	
Que prend-on en compte ?	<p>L'indicateur retenu est l'un des ratios dits prudentiels utilisés par le Grand Lyon pour le suivi de son endettement. Le recours à l'emprunt est en effet une variable d'ajustement du budget des collectivités, sous réserve de rester dans une fourchette raisonnable.</p> <p>La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité). La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel.</p> <p>Cet indicateur illustre ainsi la capacité de la collectivité à adopter une gestion en « bon père de famille » : le fait d'investir et de recourir à l'emprunt sans peser dans ses choix actuels sur les degrés de liberté financière des années futures.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Le Plan de mandat adopté en 2001 par le Conseil communautaire fixe une limite maximale de 11 ans pour la capacité de désendettement.</p> <p>Le bilan est très satisfaisant : le seuil de 11 années n'est pas dépassé et la capacité de désendettement s'améliore au fil des années, en diminuant régulièrement de 6 années en 2001 à 4,2 années en 2005, grâce à la progression de l'autofinancement brut. Elle est inférieure à la durée d'un mandat, ce qui octroie de bonnes marges de manœuvre financière pour les années à venir.</p>
Source	Grand Lyon
Échelle	Grand Lyon
Lien	Rapport financier annuel du Grand Lyon



L'implication des entreprises et des administrations dans des pratiques durables : le nombre d'abonnés des Plans de déplacements d'entreprises	
Que prend-on en compte ?	<p>Un plan de déplacements est un ensemble de mesures prises par une entreprise ou une administration pour limiter l'usage de la voiture dans les déplacements domicile-travail de ses salariés. La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 a donné une dimension législative à ce concept. Il s'agit d'un enjeu majeur puisque dans l'agglomération lyonnaise plus de 700 000 déplacements mécanisés sont effectués chaque jour pour un trajet domicile-travail, dont plus de 80 % en voiture.</p> <p>Depuis septembre 2002, le SYTRAL et Keolis Lyon ont mis en place une offre d'abonnement aux transports en commun spécifique pour les salariés des entreprises et administrations ayant mis en place un Plan de Déplacement (City Pass PDE).</p> <p>L'indicateur recense le nombre d'abonnés bénéficiant de ce dispositif.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>En septembre 2006 plus de 6000 personnes bénéficiaient de l'abonnement City Pass PDE mensuel dans le cadre des Plan de déplacements mis en place par 60 structures (47 entreprises, 11 administrations et 2 associations) en convention avec le SYTRAL.</p> <p>En décembre 2006, plus de 8 000 personnes, au sein de 72 structures, bénéficiaient de l'abonnement. Courant 2007, le cap des 10 000 abonnés a été franchi.</p> <p>Cette progression du nombre d'abonnés dans le cadre de Plans de déplacements illustre une dynamique positive pour l'agglomération, dans la mesure où plus de 50 % des bénéficiaires n'étaient auparavant pas des utilisateurs réguliers des transports en commun. Afin de démultiplier cette progression, le Grand Lyon promeut par ailleurs les Plans de déplacements inter-entreprises dans les zones d'activités.</p>
Source	SYTRAL
Échelle	Grand Lyon
Lien	Espace des Temps du Grand Lyon



La part des enfants en école élémentaire bénéficiant d'une éducation au développement durable	
Que prend-on en compte ?	<p>Depuis 1992, le Grand Lyon s'est engagé dans une politique d'éducation à l'environnement puis, à compter de 2003, d'éducation au développement durable. Cette politique a notamment été concrétisée par l'adoption en juillet 2006 d'un Plan d'éducation au développement durable. Le Grand Lyon y confirme son engagement et y fait une large place au partenariat avec les communes, l'Éducation Nationale, les associations et les partenaires privés.</p> <p>Le Grand Lyon suit l'impact de cette politique avec le présent indicateur, qui rapporte le nombre d'enfants scolarisés en école élémentaire bénéficiant annuellement d'au moins trois demi-journées d'éducation au développement durable au nombre total d'enfants scolarisés en école élémentaire.</p> <p>Il illustre l'effort de sensibilisation et d'éducation sur ce thème accompli par le Grand Lyon et ses partenaires.</p>
Qu'apprend-on ?	<p>Le Plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon ne fixe pas d'objectif chiffré pour cet indicateur mais a affiché un objectif de répartition territoriale : le quart des interventions ont lieu dans les quartiers objets de la politique de la ville.</p> <p>L'effort accordé par le Grand Lyon est nettement perceptible : moins de 10 % des enfants concernés en 2003 puis de 2004 à 2006 entre 15 et 20 % chaque année. On notera de fortes variations selon les communes : les interventions en milieu scolaire dépendent en effet des choix des enseignants et de l'impulsion des communes. Enfin, on observe une baisse en 2006 : elle résulte, à budget équivalent, d'une augmentation du tarif réglé par demi-journée d'intervention aux associations partenaires.</p>
Source	Grand Lyon - Mission Agenda 21
Échelle	Grand Lyon et communes
Lien	Plan d'Éducation au Développement Durable du Grand Lyon



Actualisation Agenda 21 Grand Lyon - Octobre 2007